



LES RÉSULTATS DU PROGRAMME ESSOR

RAPPORT D'ÉVALUATION



NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars, M\$ pour millions de dollars et G\$ pour milliards de dollars.
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter une erreur de $\pm 1\%$ pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cette erreur s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.
- 4) Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.
- 5) Le terme « résultats » fait référence à la pertinence, à l'efficacité et aux impacts du programme.

AUTEURE DU CADRE

Valérie Horth

Évaluatrice de programmes

Direction de la coordination, de
l'évaluation et de la planification

Ce document est disponible sur
demande auprès de cette direction.

MEMBRES DU COMITÉ

- **Lise Mathieu**, directrice de la Direction du Fonds du développement économique et des programmes (DFDEP), Ministère de l'Économie de l'Innovation et des Exportations (MEIE).
- **Manon Larouche**, conseillère de la DFDEP, MEIE.
- **Danielle Vivier**, directrice de la Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance (DDDEP), Investissement Québec.
- **Anick Fortin**, conseillère principale de la DDDEP, Investissement Québec.
- **Frédéric Simard**, directeur de la Direction des projets économiques majeurs, MEIE
- **Vincent Bourassa**, directeur de la Direction régionale du Centre-du-Québec, MEIE.
- **Michèle Houpert**, directrice de la Direction de la santé et des biotechnologies, MEIE.
- **Christophe Marchal**, évaluateur principal de la Direction de la coordination, de l'évaluation et de la planification (DCEP), MEIE.
- **Valérie Horth**, évaluatrice de la DCEP, MEIE.

POUR NOUS JOINDRE

Ministère de l'Économie de l'Innovation et des Exportations
Direction de la coordination, de l'évaluation et de la planification

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 4417

Pour plus d'information

GAR@economie.gouv.qc.ca

Version définitive – Janvier 2015
© Gouvernement du Québec

Cette évaluation est réalisée dans le but d'éclairer la prise de décision des autorités et des gestionnaires du gouvernement du Québec quant aux éventuels ajustements au Programme ESSOR.

Notre méthode de travail peut se résumer selon ce principe général : « Rien n'est affirmé, qui n'ait fait l'objet d'un constat au travers des données recueillies sur le terrain; rien n'est écrit dans la version définitive du rapport d'évaluation, qui n'ait fait l'objet d'une validation par le comité d'évaluation ».

Par ailleurs, ce mandat est réalisé dans le respect des normes d'éthique et de qualité en matière d'évaluation de programmes, en vigueur au Ministère. Ces normes sont les suivantes :

- **Indépendance** : le rapport validé par le comité d'évaluation est la version définitive déposée aux autorités du Ministère.
- **Objectivité** : nous évaluons à charge et à décharge, sans parti pris. Nos appréciations sont basées sur les écarts entre les résultats obtenus et les cibles du financement consenti.
- **Collégialité et contradiction** : la collégialité permet de gommer les appréciations personnelles, tandis que la contradiction permet de rechercher un point d'équilibre entre les parties prenantes. Elles se manifestent dans les étapes de validation du rapport.

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation de ce rapport d'évaluation, notamment les membres du comité d'évaluation.

Nous remercions madame Chantale Poirier, évaluatrice au MEIE, pour son support et ses conseils tout au long du processus d'évaluation et monsieur Jean-René Tagne-Kuelah, évaluateur au MEIE, pour son apport aux analyses économiques. Par ailleurs, nos remerciements sont adressés au personnel de la Direction du Fonds du développement économique et des programmes, de la Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance d'Investissement Québec, aux directions régionales et sectorielles du MEIE et aux directeurs et directrices de portefeuilles d'Investissement Québec pour les informations et les commentaires fournis qui étaient essentiels à la préparation de ce rapport d'évaluation.

Objectifs de la constitution du comité	Obtenir une meilleure assurance que les constats du rapport d'évaluation sont valides et fidèles à la réalité et que les appréciations qui en découlent sont objectives et en conformité avec le présent rapport d'évaluation, déposé en janvier 2015 auprès des autorités concernées.
Choix des membres	La sélection des membres s'est effectuée en fonction de leurs connaissances et de leur expérience concernant le Programme ESSOR.
Rôle du comité	Valider le cadre et le rapport d'évaluation et conseiller l'évaluatrice sur l'orientation des travaux et la stratégie générale d'évaluation, tout en apportant un éclairage sur des questions importantes qui peuvent se poser en cours de réalisation.
Participation	– Rencontre d'orientation au début du mandat. – Consultation et discussions au cours des travaux, s'il y a lieu. – Commentaires et validation du cadre et du rapport d'évaluation.

François Maxime Langlois, directeur
Direction de la coordination, de l'évaluation
et de la planification

Christophe Marchal, évaluateur principal et
chef d'équipe d'évaluation
Direction de la coordination, de l'évaluation
et de la planification

Contexte de l'évaluation

Le Programme ESSOR a pour but d'appuyer des projets d'investissement au Québec, par des entreprises du Québec ou d'ailleurs, dans une perspective d'accroissement de la compétitivité et de la productivité, de création d'emploi et de développement durable. Il a été lancé en octobre 2011, après la fusion de quatre programmes d'investissement aux entreprises afin de simplifier l'administration des formes d'aide à l'investissement et d'accroître son efficacité. Du 4 octobre 2011 au 31 mars 2014, le Programme ESSOR a accordé 394,7 M\$ pour des études de faisabilité et des projets d'investissement.

Le Programme ESSOR est sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE). Il est séparé en deux volets : *volet 1 – Appui à la concrétisation de projets d'investissement* et *volet 2 – Appui aux projets d'investissement*. La gestion du volet 2 a été confiée à Investissement Québec.

La présente évaluation vise à rendre compte des résultats obtenus par le programme et à définir, le cas échéant, d'éventuelles pistes d'amélioration. Un comité d'évaluation composé de représentants du MEIE et d'Investissement Québec a validé les constats et les conclusions de ce rapport.

Principaux constats de l'évaluation

Dans l'ensemble, les résultats du Programme ESSOR sont jugés satisfaisants sur les neuf critères évalués. L'évaluation nous a permis de constater que les résultats obtenus ont été très satisfaisants pour cinq critères et satisfaisants pour quatre critères.

Les principales réalisations du programme et les conclusions à l'égard des trois questions posées dans cette évaluation sont présentées ci-après. Le détail des résultats par critère se retrouve au tableau de la section 7.1 du rapport.

1. L'intervention gouvernementale est-elle appropriée?

Les gouvernements étrangers interviennent de plus en plus massivement en recourant à des incitatifs (subventions, prêts sans intérêt, contributions remboursables par redevances, etc.) pour attirer des investisseurs étrangers à investir dans leur pays. Le Programme ESSOR se veut un outil permettant à l'État de jouer un rôle important pour favoriser la création d'un environnement propice à l'investissement privé et à l'innovation. L'intervention gouvernementale est appropriée parce que cela répond à un besoin. Un besoin illustré parce qu'on observe une demande pour le programme, on perçoit une valeur ajoutée et le programme est rentable au point de vue de la société. Les principaux constats sont les suivants :

- Il y a présence de projets ou d'études financés dans toutes les régions du Québec.
- Le programme présente une valeur ajoutée certaine : au moins 84 % de la clientèle n'aurait pas réalisé, en tout ou en partie, son projet ou son étude en l'absence de l'aide du programme.
- L'effet de levier total du programme est estimé à 6,7. Ainsi, pour chaque dollar de financement autorisé par le Programme ESSOR, 6,7 dollars sont investis par d'autres sources financières.
- Le ratio de la dépense publique a été estimé à 3,22 pour le Programme ESSOR. Cela veut dire que pour chaque million de dollars investis en dépenses publiques pour les projets et études de faisabilité du Programme ESSOR, 3,22 millions de dollars sont générés en flux économiques nouveaux dans l'économie québécoise.

2. Dans son application, le Programme ESSOR est-il un succès?

L'application du programme a été un succès. Dans l'ensemble, on observe une satisfaction de la clientèle très élevée, une utilisation de saines pratiques de gestion et les résultats attendus du programme ont tous été atteints ou dépassés. Pour l'efficacité, les principaux constats sont les suivants :

- Les taux de satisfaction sont de 99 % de la clientèle qui se dit très ou assez satisfaite du programme.
- Environ 97 % de la clientèle perçoit le programme comme étant utile.
- 100 % des projets analysés présentent, au moins, un aspect stratégique ou structurant.
- Il y a eu un apport de 2,3 milliards de dollars en financement privé dans les projets d'investissement financés.
- 76 % des entreprises sondées (volet 1) ont réalisé ou réalisent le projet d'investissement visé par l'étude de faisabilité.

3. Les impacts sont-ils probants?

Les impacts du programme sont probants. Plus de la majorité des entreprises sondées ont observé des impacts positifs liés au projet d'investissement financé par le Programme ESSOR. Par ailleurs, les impacts générés par le programme ont été très satisfaisants pour les retombées socioéconomiques et satisfaisants pour l'économie québécoise. Cependant, pour l'ensemble des impacts du programme, il est important de tenir compte que plusieurs projets d'investissement ne sont pas terminés. Ainsi, une analyse plus précise des impacts du Programme ESSOR sera possible uniquement lorsque tous les projets d'investissement seront terminés. Les principaux constats sont les suivants :

- Plusieurs impacts positifs ont été observés pour les entreprises participantes : hausse de la productivité du travail (67 % des entreprises), croissance des parts de marchés (65 % des entreprises), baisse des coûts de production (57 % des entreprises), hausse des exportations (64 % des entreprises) et hausse de la capacité de production (85 % des entreprises).
- Un effet net sur l'augmentation du chiffre d'affaires annuel est estimé à 4,5 %, en moyenne, pouvant être attribué aux projets d'investissement financés par le Programme ESSOR.
- Le nombre total d'emplois créés et sauvegardés est de 2 051 (56 entreprises) et 4 127 (46 entreprises).
- Le Programme ESSOR a généré une richesse nouvelle estimée à 1 630 M\$ dans l'économie québécoise pour la période évaluée.

> Pistes d'amélioration

Bien que les résultats du programme soient satisfaisants, les quelques pistes d'amélioration ci-dessous pourraient être examinées.

- Il a été observé une certaine complémentarité de l'intervention du Programme ESSOR à l'offre de financement d'Investissement Québec et des autres ministères et organismes du gouvernement du Québec. Cependant, il demeure important que les vérifications soient réalisées à chacun des dossiers d'études de faisabilité et de projets d'investissement pour assurer un financement complémentaire à Investissement Québec et aux autres programmes du gouvernement du Québec.
- Par ailleurs, on constate qu'il serait utile d'apporter des précisions sur les rôles et responsabilités afin d'optimiser le transfert d'information, de maximiser l'utilisation de l'expertise du personnel des deux entités et d'améliorer le service à la clientèle.
- Il a été observé qu'il n'y a pas de mécanisme prévu pour obtenir de l'information, une fois le projet terminé, sur les résultats des projets financés et des retombées économiques.
- Aussi, certains projets ont été refusés en raison des règles de cumul. Il y aurait lieu de réfléchir aux possibilités de réviser les règles de cumul des projets d'investissement.
- Bien que 100 % des projets analysés possèdent au moins un élément stratégique ou structurant, il aurait lieu de définir plus précisément les termes structurants et stratégiques.



CHAPITRE 1 LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1	L'ORIGINE DU MANDAT	1
1.2	LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	1
1.3	LES CLIENTS ET LES PARTIES PRENANTES	1
1.4	LA PORTÉE ET LES LIMITES DU MANDAT	1
1.5	LES SOURCES DE DONNÉES.....	3

CHAPITRE 2 L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

2.1	LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE L'INTERVENTION	5
2.2	L'ILLUSTRATION DE L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE	5
2.3	LE FINANCEMENT ACCORDÉ PAR LE MINISTÈRE ET INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	6

CHAPITRE 3 LA DESCRIPTION DU PROGRAMME ESSOR

3.1	LES OBJECTIFS	7
3.2	LES CLIENTÈLES ET LES PROJETS ADMISSIBLES	7
3.3	L'AIDE FINANCIÈRE	8
3.4	LA GESTION DU PROGRAMME	8

CHAPITRE 4 LA PERTINENCE DU PROGRAMME

4.1	LA DEMANDE POUR LE PROGRAMME.....	9
4.2	LA VALEUR AJOUTÉE DU PROGRAMME.....	13
4.3	L'EFFICIENCE DU MODÈLE D'INTERVENTION	18

CHAPITRE 5 L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

5.1	LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE	21
5.2	L'OBTENTION DES RÉSULTATS ESComPTÉS	23
5.3	L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ESSOR	28

CHAPITRE 6 LES IMPACTS DU PROGRAMME

6.1	LESIMPACTS SUR LES ENTREPRISES.....	31
6.2	LES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE	33
6.3	LES RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES	37

CHAPITRE 7 CONCLUSIONS

7.1	LES PRINCIPAUX CONSTATS	40
7.2	LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MANDAT	41
7.3	SYNTHÈSE DES CONSTATS ET ÉVALUATION DU PROGRAMME ESSOR	43

ANNEXE 1	LEXIQUES.....	44
ANNEXE 2	NOTES MÉTHODOLOGIQUES	45
ANNEXE 3	L'ANALYSE AVANTAGES-COÛTS	46
ANNEXE 4	LES ANALYSES ÉCONOMIQUES	49
ANNEXE 5	LA DOCUMENTATION CONSULTÉE	52

➤ CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION



1.1 L'ORIGINE DU MANDAT

Le Programme ESSOR a été adopté le 4 octobre 2011 et prend fin le 31 mars 2015. À ce jour, aucune évaluation formelle des résultats de ce programme n'a été réalisée. L'obligation d'évaluer le Programme ESSOR est spécifié aux articles 33 et 34 du cadre normatif (CT n° 210 639), « *Le programme entre en vigueur à sa date d'approbation et prend fin le 31 mars 2015. [...] L'examen triennal du programme comprend une évaluation, sous la responsabilité du MDEIE¹ qui servira, notamment lors d'une éventuelle demande de renouvellement.* » La Direction de la coordination, de l'évaluation et de la planification (DCEP) a été mandatée par le Secteur des industries stratégiques, des projets économiques majeurs et des sociétés d'État pour réaliser l'évaluation du Programme ESSOR.

1.2 LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation a pour but d'apprécier les résultats du Programme ESSOR. Pour ce faire, il est nécessaire d'évaluer la pertinence, l'efficacité et les impacts du programme afin de répondre aux trois questions :

1. L'intervention gouvernementale est-elle appropriée? (Pertinence)
2. Dans son application, le Programme ESSOR est-il un succès? (Efficacité)
3. Les impacts sont-ils probants? (Impacts)

Cette approche vise à satisfaire les exigences des autorités compétentes, en l'occurrence :

- Apprécier les résultats du programme, notamment ses forces et ses faiblesses.
- Rendre compte de l'utilisation des fonds publics.
- Identifier les améliorations éventuelles à apporter à l'intervention du gouvernement.

1.3 LES CLIENTS ET LES PARTIES PRENANTES

Les clients du mandat sont les autorités du MEIE. Le terme « autorité » désigne le sous-ministre en titre du MEIE et le sous-ministre adjoint du Secteur des industries stratégiques, des projets économiques majeurs et des sociétés d'État.

Les parties prenantes associées à cette évaluation, en l'occurrence des directions d'Investissement Québec et du MEIE, sont membres du comité d'évaluation constitué pour ce mandat : la Direction du Fonds du développement économique et des programmes (DFDEP), responsable de l'administration du dossier au MEIE, la Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance à Investissement Québec, la Direction des projets économiques majeurs, les directions régionales ainsi que les directions sectorielles du MEIE.

1.4 LA PORTÉE ET LES LIMITES DU MANDAT

1.4.1 LA PORTÉE DU MANDAT

Le protocole d'évaluation est présenté au tableau 1.1 à la page suivante. Celui-ci indique les critères d'évaluation associés à chacun des thèmes considérés, de même que les liens avec les trois questions du mandat.

¹ MDEIE aboli en septembre 2012. Le terme MDEIE est remplacé par MEIE.

> CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Tableau 1.1

Protocole d'évaluation des résultats du Programme ESSOR

Thèmes	Critères d'évaluation	Questions
Pertinence	1. La demande pour le programme	1
	2. La valeur ajoutée du programme	1
	3. L'efficacité du modèle d'intervention	1
Efficacité	4. La satisfaction de la clientèle	2
	5. L'obtention des résultats escomptés	2
	6. L'administration du Programme ESSOR	2
Impacts	7. Les impacts pour les entreprises	3
	8. Les impacts pour l'économie québécoise	3
	9. Les retombées socioéconomiques	3

L'évaluation de ces neuf critères permet de porter un jugement sur la pertinence et la performance du Programme ESSOR depuis sa mise en place. La période évaluée débute le 4 octobre 2011 et se termine le 31 mars 2014, ce qui correspond aux années financières 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Pour simplifier la présentation des indicateurs, les années financières seront recodées selon les années calendaires suivantes, illustrées dans le tableau 1.2.

Tableau 1.2

Années d'évaluation

Années financières	Années calendaires
2011-2012	2011
2012-2013	2012
2013-2014	2013

1.4.2 LES LIMITES DU MANDAT

Le rapport d'évaluation découlant de ce mandat se veut une aide à la décision pour les autorités, à partir duquel des améliorations dans l'atteinte des résultats ou des ajustements au programme pourraient être identifiés. Ces dernières pourraient se traduire par des suggestions d'améliorations formulées dans le rapport d'évaluation. Pour les parties prenantes, le rapport d'évaluation représente une source d'information valide, crédible et utile pour leurs opérations. Le rapport d'évaluation est un intrant, parmi d'autres, pris en compte dans le processus décisionnel en vue du renouvellement du Programme ESSOR. Par ailleurs, cette évaluation ne vise pas à recommander le renouvellement, l'arrêt ou la modification du programme par le gouvernement du Québec.

Néanmoins, la réalisation du mandat comporte certaines limites techniques, pour lesquelles nous envisageons l'emploi de stratégies visant à atténuer leurs effets. Le tableau 1.3 à la page suivante en fait le portrait.

> CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Tableau 1.3

Les limites techniques du mandat et les stratégies d'atténuation de leurs effets

Limites techniques du mandat	Stratégies d'atténuation de leurs effets
Absence de cible précise de résultats	- Le Programme ESSOR a des objectifs pouvant être traduits en cibles sous forme de tendances (croissance ou maintien) ou sous forme dichotomique (présence ou absence). - Pour plusieurs cibles, nous avons utilisé les attentes habituelles du Ministère, quelque soit le programme évalué, par exemple un ratio de rendement de 1. - La documentation gouvernementale a constitué un complément pour les cibles restantes.
Absence de mesure <i>ex ante</i> facilitant la mesure des résultats attribuables à la démarche	L'année 2011-2012 est l'année de début du programme. Cela permet de disposer d'un temps 0 (t=0) à partir duquel il est possible de mesurer les résultats additionnels attribuables au programme.
Projets d'investissement non terminés	La majorité des projets d'investissement n'étaient pas terminés au moment de l'évaluation. Ainsi, l'ensemble des impacts des projets d'investissement ne seront observables que lorsque tous les projets seront terminés.

1.5 LES SOURCES DE DONNÉES

Conformément aux pratiques d'évaluation en vigueur au MEIE, l'utilisation de plusieurs sources de données est envisagée, de façon à disposer d'information qualitative et quantitative. Cette approche offre aussi l'avantage de vérifier l'exactitude des données en les croisant avec de multiples sources. Les sources de données nécessaires sont les suivantes :

1. Base de données Clientis du MEIE et base de données d'Investissement Québec

La base de données Clientis pour le volet 1 et la base de données d'Investissement Québec pour le volet 2 du programme ont été recueillies auprès des directions responsables au MEIE et à Investissement Québec. Cela nous a permis d'obtenir certaines informations pertinentes pour chacun des projets d'investissement et études de faisabilité du Programme ESSOR.

2. Requête d'information adressée aux directions impliquées dans la gestion du Programme ESSOR

L'évaluatrice a envoyé, par courriel, un questionnaire en format Word destiné à recueillir des données qualitatives aux directions régionales et sectorielles du MEIE. Par ailleurs, le même questionnaire a été envoyé à la Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance d'Investissement Québec qui a envoyé et collecté les questionnaires remplis aux directeurs et directrices de portefeuilles de l'organisme. Celles-ci ont été utilisées pour apporter les nuances et les explications relatives aux données quantitatives.

> CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

3. Enquêtes auprès des entreprises participantes au Programme ESSOR

Deux sondages téléphoniques ont été réalisés auprès des populations à l'étude, en l'occurrence :

- La clientèle du volet 1 du Programme ESSOR.
- La clientèle du volet 2 du Programme ESSOR.

Les populations admissibles aux sondages sont celles ayant eu recours au programme entre le 4 octobre 2011 et le 31 mars 2014, ce qui correspond aux années calendaires 2011, 2012 et 2013. La collaboration du MEIE et d'Investissement Québec a été nécessaire afin de dresser les listes de répondants potentiels ainsi que pour l'envoi d'une communication officielle aux répondants potentiels. Les sondages ont été réalisés par voie téléphonique et, à cette occasion, une firme privée de sondage a été recrutée. Le tableau 1.4 présente le rendement de la collecte des données de sondage.

Tableau 1.4

Rendement des sondages téléphoniques réalisés pour l'évaluation du programme

Clientèles	Population admissible (N)	Population joignable* (N)	Nombre de répondants (n)	Taux de réponse (%)	Marges d'erreur (%)
Volet 1	69	57	42	74 %	± 9,5 %
Volet 2	114	101	76	75 %	± 6,5 %
Clientèle totale	183	158	118	75 %	± 5,4 %

* La population joignable exclue les numéros non valides, sans-services, les fermetures d'entreprises, les doublons et les hors-échantillons.

Source : Enquêtes clientèle du Programme ESSOR, MEIE, septembre 2014.

4. Examen de la documentation pertinente relative au Programme ESSOR

Il s'agit de la documentation administrative relative au Programme ESSOR. Par exemple, le cadre normatif du programme et le guide de gestion du programme.

5. Entretien avec les directions impliquées dans la gestion du Programme ESSOR

Tout au long de l'élaboration de ce rapport, des entretiens téléphoniques ont été réalisés auprès des directions impliquées dans la gestion du programme pour des compléments d'information.

6. Comptes économiques du Canada, du Québec et des bases de données publiques

Les analyses relatives aux résultats économiques du Programme ESSOR ont nécessité l'utilisation d'estimateurs, calculés à l'aide de *l'Outil d'analyse comparative pour PME* d'Industrie Canada² et des comptes économiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)³.

7. Sondage d'un groupe contrôle

La population comprend les entreprises (1 006) n'ayant jamais participé au Programme ESSOR. Les sondages ont été réalisés en août et septembre 2014. Les données des entreprises non participantes proviennent d'un sondage sur plusieurs entreprises québécoises (issues de la banque ICRIQ) et des entreprises sondées dans le cadre d'une autre évaluation. Ceux-ci ont permis de constituer le groupe contrôle utilisé dans l'analyse d'appariement par score de pension.

² <http://www.ic.gc.ca/eic/site/pp-pp.nsf/fra/accueil>.

³ <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/index.html>.

2.1 LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

Les entreprises du Québec évoluent actuellement dans un environnement hautement compétitif, où elles sont placées en situation de concurrence internationale, tant sur leur marché intérieur que sur leur marché d'exportation. Elles sont aussi aux prises avec l'accélération du rythme d'évolution de la science et de la technologie. Devant ces développements, les gouvernements étrangers interviennent de plus en plus massivement pour attirer les investisseurs étrangers en vue d'apporter de nouvelles technologies. Ainsi, les statistiques démontrent qu'actuellement, il existe un écart de compétitivité grandissant entre le Québec et les pays concurrents, une baisse des expéditions sur les marchés étrangers et un accroissement de la concurrence sur les marchés locaux. Les pressions économiques concurrentielles varient selon la région ou le secteur économique, mais partout, elles ont un impact significatif et doivent être prises en compte⁴.

Pour continuer à croître, les entreprises de tous les secteurs de l'économie doivent s'engager dans des actions visant le rehaussement de leur compétitivité et de leurs avantages concurrentiels. L'amélioration de la productivité est, à long terme, la seule façon d'accroître significativement et de façon durable le niveau de vie des Québécois et d'asseoir la compétitivité de l'économie sur des bases solides. La prospérité de l'économie québécoise dépend alors de plus en plus de sa capacité à investir pour demeurer compétitive sur les marchés mondiaux.

Dans ce contexte, l'intervention gouvernementale vise principalement à appuyer des projets d'investissement au Québec, par des entreprises du Québec ou d'ailleurs, dans une perspective d'accroissement de la compétitivité et de la productivité, de la création d'emploi et de développement durable.

2.2 LE FINANCEMENT ACCORDÉ PAR LE GOUVERNEMENT

Entre le 4 octobre 2011 et le 31 mars 2014, le Programme ESSOR a financé des études et des projets pour un total de 394,7 millions de dollars. Le volet 1 : *Appui à la concrétisation de projets d'investissement* a financé des études de faisabilité pour un total de 1,6 million de dollars en contributions non remboursables. Le volet 2 : *Appui aux projets d'investissement* a financé des projets pour un total de 393,1 millions de dollars par l'intermédiaire de contributions remboursables (prêt, prêt sans intérêt, etc.) et de contributions non remboursables.

Tableau 2.1

Financement accordé au Programme ESSOR

Volets du programme	En millions de dollars (M\$)			
	2011-2012*	2012-2013	2013-2014	Total
Volet 1 : Appui à la concrétisation de projets d'investissement	0,5	1,1	0,1**	1,6
Volet 2 : Appui aux projets d'investissement***	60,5	180,8	151,8	393,1
Montant des aides financières accordées dans le cadre du Programme ESSOR	61,0	181,9	151,9	394,7

* Il s'agit des aides financières autorisées du 4 octobre 2011 au 31 mars 2014 dans le cadre du Programme ESSOR. Ces montants ont été compilés à partir des données du système Clientis en date du 31 juillet 2014 et de la base de données d'Investissement Québec en date du 3 juillet 2014.

** Pour l'année 2013-2014, le volet 1 était fermé à l'accueil de nouvelles demandes.

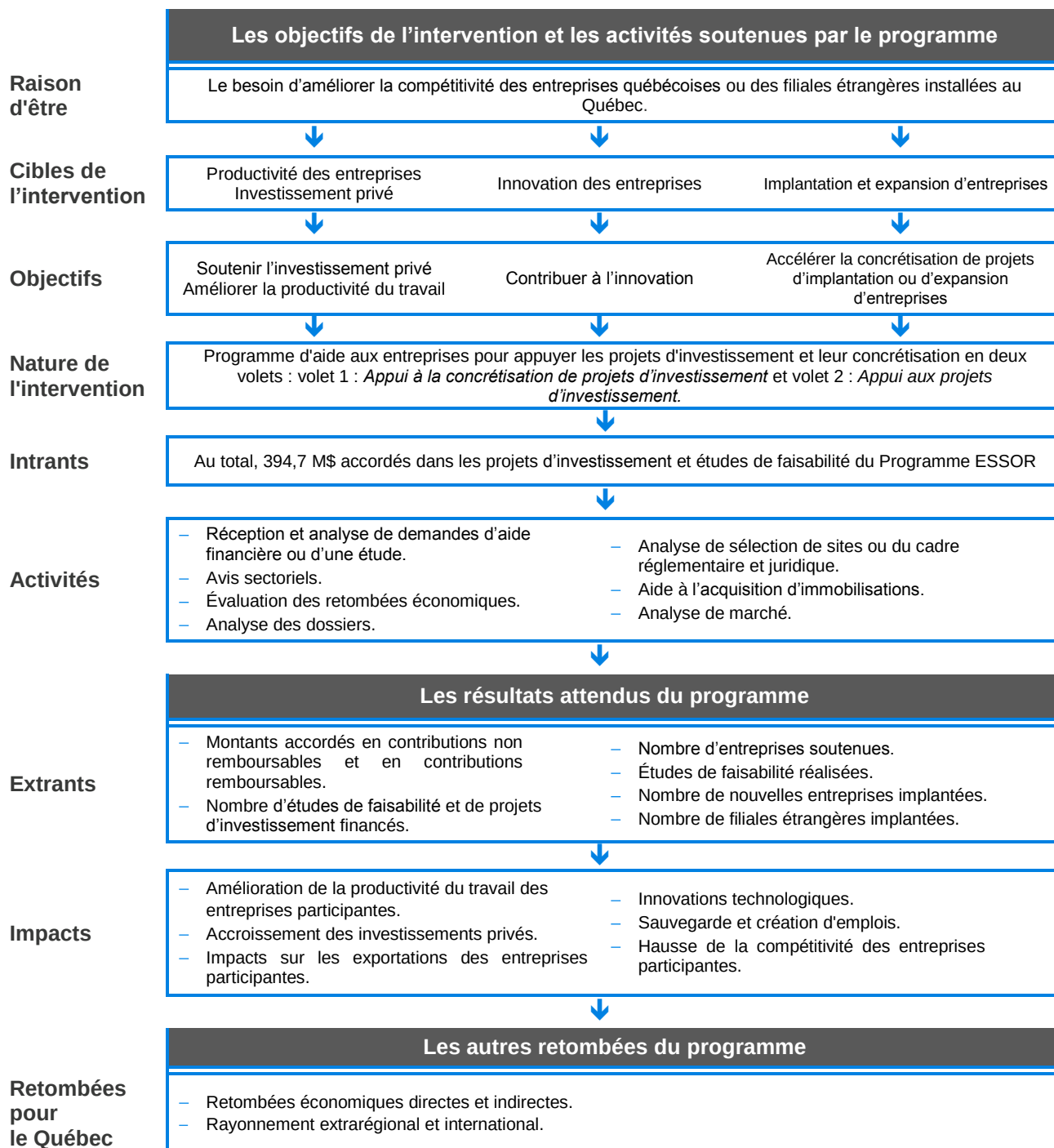
*** Les montants du volet 2 ne correspondent pas aux montants inscrits dans les rapports annuels du MEIE, puisque certains projets ont depuis été annulés, refusés ou les montants d'aide financière ont été révisés.

Sources : MEIE et Investissement Québec au 29 et 3 juillet 2014.

⁴ L'explication du contexte de l'intervention provient du cadre normatif du programme.

2.3 L'ILLUSTRATION DE L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

Le modèle logique ci-dessous illustre succinctement les objectifs de l'intervention, les activités financées ainsi que les attentes gouvernementales à l'égard des résultats et des retombées du programme.





3.1 LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS ATTENDUS

Le texte de cette section est tiré du cadre normatif. Le Programme ESSOR a pour but d'appuyer des projets d'investissement au Québec, par des entreprises du Québec ou d'ailleurs, dans une perspective d'accroissement de la compétitivité et de la productivité, de création d'emploi et de développement durable. Plus spécifiquement pour :

- Accroître la productivité du travail et la compétitivité des entreprises.
- Stimuler l'innovation.
- Attirer l'investissement privé.
- Croissance des entreprises québécoises.
- Création d'emplois.

À cet effet, les résultats suivants sont attendus :

- ✓ L'accroissement du niveau de productivité du travail des entreprises.
- ✓ Une augmentation du nombre de nouveaux procédés ou produits par les entreprises.
- ✓ Une croissance de la création de nouveaux d'emplois à haute valeur ajoutée.
- ✓ L'implantation de nouvelles entreprises.
- ✓ Un accroissement de l'investissement privé.

3.2 LES CLIENTÈLES ET PROJETS ADMISSIBLES⁵

Les clientèles admissibles sont les suivantes :

- Les entreprises privées à but lucratif.
- Les coopératives dont les activités sont similaires à celles d'une entreprise à but lucratif des secteurs d'activités admissibles.

Les secteurs admissibles sont : les entreprises de tous les secteurs d'activité à l'exclusion des entreprises de commerce de détail, de commerce de gros, de service et de restauration, de l'agriculture primaire, de l'exploration et l'exploitation minière ainsi que l'exploitation forestière. Toutefois, les entreprises de service des secteurs suivants sont admissibles : les services environnementaux, les centres contact clientèle, les entreprises du domaine de l'édition de logiciels ainsi que les centres de recherches privés⁶. De plus, les entreprises du secteur touristique offrant des services de divertissements et de loisirs sont admissibles dans la mesure où il s'agit d'un projet majeur⁷.

Les types de projets admissibles dans le cadre du Programme ESSOR se déclinent en deux volets :

Le volet 1 : Appui à la concrétisation de projets d'investissement

Est admissible la réalisation d'études de faisabilité pour analyser ou évaluer les paramètres techniques ou économiques de projets d'implantation ou d'expansion d'entreprises afin de soutenir la prise de décision d'investir au Québec à court terme. Les études liées aux investissements projetés peuvent comprendre des analyses de marché, des évaluations de procédé, de technologies et d'acquisition de propriété intellectuelle, des analyses de sélection de sites et du cadre réglementaire et juridique.

⁵ Les informations proviennent du cadre normatif du Programme ESSOR.

⁶ D'autres secteurs sont admissibles en fonction de l'emplacement des activités. Voir le cadre d'évaluation du Programme ESSOR pour plus de détails.

⁷ Voir, au besoin, la définition de projet majeur dans le cadre d'évaluation du Programme ESSOR.



Le volet 2 : Appui aux projets d'investissement⁸

Deux types de projets d'investissement sont admissibles, soit :

- Les projets d'immobilisations dont les dépenses admissibles sont de 250 000 \$ et plus.
- Les projets qui n'entraînent pas de dépenses d'immobilisations, dont l'accroissement de la masse salariale versée, cumulée au cours des trois premières années suivant la date de début du projet est de 2 millions de dollars et plus.

3.3 L'AIDE FINANCIÈRE⁹

Le volet 1 : Appui à la concrétisation de projets d'investissement

L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable pouvant atteindre 40 % des dépenses admissibles, le montant de l'aide peut atteindre un maximum de 100 000 \$ par projet. De plus, le cumul des aides financières gouvernementales obtenues pour le financement d'une étude ne doit pas excéder 50 % du coût total de l'étude.

Le volet 2 : Appui aux projets d'investissement

L'aide financière prend trois formes : la contribution remboursable (prêt, prêt sans intérêt, prêt participatif, etc.), la garantie de prêt (garantie de remboursement d'au plus 70 % sur la perte nette relative au prêt, marge de crédit, lettre de crédit, etc.) et la contribution non remboursable. L'impact budgétaire des aides accordées doit représenter un maximum de 15 % des dépenses admissibles. Par ailleurs, le cumul des aides financières gouvernementales obtenues pour tout type de projets ne doit pas excéder 50 % du coût total d'un projet¹⁰.

3.4 LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le Programme ESSOR est sous la responsabilité du MEIE.

La gestion du volet 1 : *Appui à la concrétisation de projets d'investissement* est sous la responsabilité des directions régionales du Ministère, lesquelles relèvent du sous-ministre adjoint aux Services aux entreprises et aux affaires territoriales. Les directions sectorielles, sous la direction du sous-ministre adjoint aux industries stratégiques, aux projets économiques majeurs et aux sociétés d'État, sont impliquées occasionnellement pour certains types de dossiers.

Relativement au volet 2 : *Appui aux projets d'investissement*, la gestion de ce volet est confiée à Investissement Québec (IQ) dans le cadre du Fonds du développement économique (FDE). Un processus de traitement des dossiers a été déterminé conjointement entre IQ et le MEIE. Le MEIE collabore, soit par la production d'avis, l'élaboration de la recommandation conjointement avec IQ ou par la prise de décision.

Le processus de traitement des dossiers établit une prise de décision conjointe IQ-MEIE. Les interventions financières sont autorisées conjointement en fonction de certains paliers décisionnels lesquels sont : les directions opérationnelles d'IQ et du MEIE pour les interventions financières dont l'impact budgétaire est jusqu'à 200 k\$, le Comité d'investissement conjoint (CIC) si plus de 200 k\$ à moins de 2 M\$, le ministre si 2 M\$ et plus et, nécessairement, par le Conseil des ministres pour les interventions financières dont l'impact budgétaire est de 10 M\$ et plus.

Le CIC est composé du vice-président principal aux financements mandataires d'IQ ainsi que du sous-ministre adjoint aux Services aux entreprises et aux affaires territoriales et du sous-ministre adjoint aux industries stratégiques, aux projets économiques majeurs et aux sociétés d'État du MEIE.

⁸ Pour plus de détails voir le cadre d'évaluation du Programme ESSOR

⁹ Les informations proviennent du cadre normatif du Programme ESSOR. Pour plus de détails consulter le cadre d'évaluation du Programme ESSOR.

¹⁰ Le cumul des aides gouvernementales varie selon certaines régions. Pour plus de détails, voir le cadre normatif.

LA PERTINENCE DE L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EST ÉVALUÉE D'APRÈS LES RÉSULTATS CONSTATÉS DANS LES TROIS CRITÈRES SUIVANTS : LA DEMANDE POUR LE PROGRAMME, LA VALEUR AJOUTÉE DU PROGRAMME AINSI QUE L'EFFICIENCE DU MODÈLE D'INTERVENTION.

4.1 LA DEMANDE POUR LE PROGRAMME

LES CIBLES

Il est attendu :

- la présence d'une demande avérée pour le financement de projets et d'études;
- une clientèle sectorielle conforme à la clientèle visée par le programme;
- la présence de projets ESSOR dans la majorité des régions du Québec.

LES CONSTATS

- 359 demandes pour le Programme ESSOR durant la période évaluée.
- 86 % des études et des projets sont dans le secteur manufacturier visé principalement par le programme.
- Au moins un projet d'investissement ou une étude de faisabilité a été financé dans chacune des régions du Québec.

> Demandes reçues et études et projets acceptés

Le tableau 4.1 présente la demande pour le Programme ESSOR. La demande pour le programme est de 97 pour le volet 1 et de 262 pour le volet 2. Au cours de la période évaluée, au volet 1, 71 demandes ont été autorisées et 26 demandes ont été refusées ou retirées par l'entreprise. Pour le volet 2, parmi les 262 demandes reçues, 117 ont été autorisées, 66 annulées et 79 étaient encore à l'étude.

L'analyse de l'évolution de la demande pour le Programme ESSOR est difficile à interpréter. D'une part, puisque la première année du programme a débuté le 4 octobre 2011, cela a permis le financement de projets et d'études uniquement durant la moitié de l'année. D'autre part, lors de la dernière année visée par l'évaluation du programme, le volet 1 était fermé à l'accueil de nouvelles demandes et pour le volet 2, il y a eu une baisse des demandes reçues. Ces éléments étant associés, en partie, au contexte budgétaire des deux dernières années.

Pour ce qui est du volet 1 (études de faisabilité), le coût moyen des études financés est de 84 000 \$. Parmi les 71 études financées, 60 ont un coût de 200 000 \$ et moins.

Tableau 4.1

Demande pour le programme, du 4 octobre 2011 au 31 mars 2014 (en nombre)

Années	Demandes reçues		Projets autorisés	
	Volet 1	Volet 2	Volet 1	Volet 2
2011-2012*	24	73 ¹	21	14
2012-2013	68	110	47	62
2013-2014	5	79	3	41
Total	97	262	71	117

* Le Programme ESSOR a débuté le 4 octobre 2011.

1. Incluant 12 demandes déposées lors du Programme PASI et traitées dans le cadre du Programme ESSOR.

Sources : Base de données Clientis et d'Investissement Québec au 29 et 3 juillet 2014.



En ce qui a trait aux projets d'investissement (volet 2), la dispersion des coûts totaux des projets d'investissement est plus étendue. Le tableau 4.2 présente la répartition par coût total des projets d'investissement (volet 2). La répartition par coût total des projets d'investissement indique que 36 % des projets (42) sont de moins de 5 M\$, 55 % des projets (64) sont entre 5 M\$ et 50 M\$ et 9 % des projets sont de plus de 50 M\$. Par ailleurs, la moyenne de coût total des projets d'investissement financés, excluant les mandats gouvernementaux, est de 16 M\$. Si on considère les mandats gouvernementaux, le coût total moyen des projets d'investissement est de 25,9 M\$.

La cible est atteinte puisqu'il y a eu une demande pour des projets d'investissement et des études de faisabilité durant la période évaluée. Cependant, il est difficile de juger de son évolution au cours de la période évaluée.

Tableau 4.2

Répartition des projets d'investissement autorisés* par coût total (en nombre)

Coût total des projets	Projets d'investissement autorisés
Moins de 1 M\$	16
1 M\$ à moins de 2 M\$	10
2 M\$ à moins de 5 M\$	16
5 M\$ à moins de 15 M\$	21
15 M\$ à moins de 30 M\$	21
30 M\$ à moins de 50 M\$	22
50 M\$ à moins de 100 M\$	7
100 M\$ et plus	4
Total	117

* Projets autorisés et acceptés.

Source : Base de données d'Investissement Québec

> La répartition des études de faisabilité et des projets d'investissement par secteur d'activité

Le graphique 4.1 à la page suivante présente la répartition des études de faisabilité et des projets d'investissement par secteur d'activité. Le Programme ESSOR a joint 183 entreprises différentes. Le volet 1 a joint 69 entreprises et 114 entreprises¹¹ pour le volet 2. Au total, 188 études et projets ont été acceptés ou autorisés, 71 études de faisabilité et 117 projets d'investissement. La répartition par secteur d'activité est présentée par rapport au secteur de l'entreprise pour les études de faisabilité (volet 1) et par rapport au secteur du projet pour le volet 2¹².

Les études de faisabilité et les projets d'investissement se trouvent à 86 % dans le secteur manufacturier (159 études et projets) et sont répartis dans les huit principaux secteurs de fabrication suivants (122 projets et études) : fabrication d'aliments, fabrication de produits métalliques, fabrication de produits chimiques, fabrication de matériel de transport, fabrication de produits en bois, fabrication de produits en plastique et en caoutchouc, les activités diverses de fabrication et fabrication de boissons et de produits du tabac. Les autres secteurs manufacturiers où l'on trouve la majorité des projets et études (37 projets et études) sont : la fabrication de machines, la fabrication de meubles et de produits connexes, la fabrication du papier, la fabrication de produits minéraux non métalliques et la première transformation des métaux. Par ailleurs, les projets et les études dans les autres secteurs que le secteur manufacturier (26 études et projets) sont dans les autres secteurs admissibles tels que le domaine de l'édition de logiciel, le secteur de l'hébergement touristique. Si les projets n'étaient pas dans les secteurs admissibles, ils ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des ministres et constituent des mandats gouvernementaux.

De plus, la répartition des entreprises du programme selon la taille est présentée au graphique 4.2 à la page suivante. Cette répartition est de 78 % de PME et de 22 % de grandes entreprises¹³. Aussi, la répartition des entreprises pour chacun des volets révèle que 95 % des entreprises du volet 1 sont des PME et 68 % le sont au volet 2. Ainsi, le volet 2 comprend 32 % d'entreprises de plus de 250 employés. Cette information est à prendre en compte tout au long du présent rapport.

¹¹ Il est à noter qu'au volet 2, plusieurs projets d'investissement sont réalisés par un regroupement d'entreprises.

¹² La différence entre le nombre de projets d'investissement et le nombre d'entreprises est faible (trois entreprises ont réalisé deux projets d'investissement).

¹³ L'information par rapport à l'emploi total dans l'entreprise est indisponible pour cinq entreprises du volet 1. Par ailleurs, la catégorie moins de 50 employés inclut les entreprises en démarrage.

> CHAPITRE 4

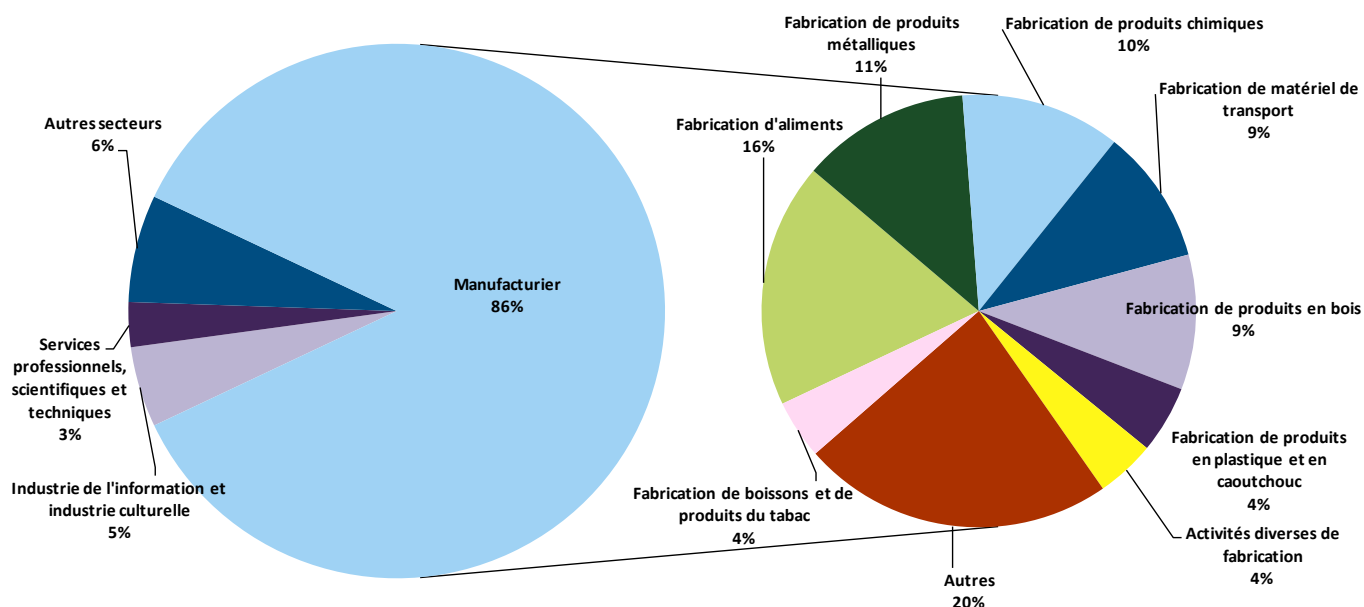
LA PERTINENCE DU PROGRAMME

RAPPORT D'ÉVALUATION
PROGRAMME ESSOR



Graphique 4.1

Répartition par secteur d'activité des études de faisabilité et projets d'investissement (185 projets et études)¹⁴

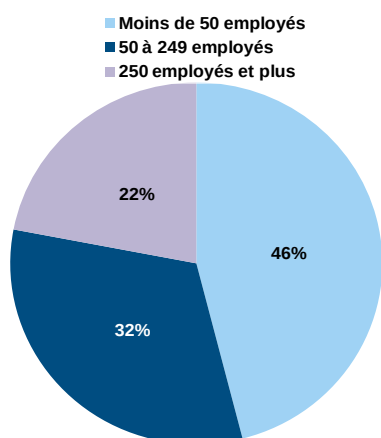


Sources : Base de données Clientis et d'Investissement Québec au 29 et 3 juillet 2014.

D'autre part, le graphique 4.3 présente la répartition des entreprises participantes au volet 2, selon le pays ou la province de contrôle¹⁵. L'on constate que 61 % des entreprises financées au volet 2 sont québécoises et 39 % canadiennes ou étrangères. Par ailleurs, 36 entreprises (32 %) sont des filiales d'entreprises étrangères.

Graphique 4.2

Répartition des entreprises clientes selon le nombre d'employés

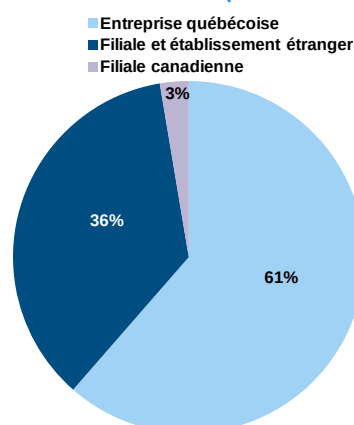


Concerne 178 entreprises, marge d'erreur : $\pm 1,2$ %.

Sources : Base de données Clientis et d'Investissement Québec au 29 et 3 juillet 2014.

Graphique 4.3

Répartition des entreprises clientes selon le pays ou la province de contrôle (volet 2 seulement)



Concerne 114 entreprises (uniquement volet 2).

Source : Base de données d'Investissement Québec au 3 juillet 2014.

¹⁴ L'analyse du graphique 4.1 a été réalisée à partir des secteurs SCIAN.

¹⁵ L'information est uniquement disponible pour le volet 2 du programme.

La cible est atteinte puisque 86 % des études et des projets d'investissement se retrouve dans le secteur manufacturier, le principal secteur visé par le programme et les autres projets et études sont dans les autres secteurs admissibles ou constituent des mandats gouvernementaux.

> La répartition des études de faisabilité et des projets d'investissement par région au Québec

Le tableau 4.3 présente la répartition des projets d'investissement et des études de faisabilité par région du Québec (région de localisation des aides financières). L'on observe qu'il y a au moins une étude ou un projet accepté dans chacune des régions du Québec. Par ailleurs, le tableau 4.3 présente en agrégé les montants accordés pour les projets et études, les coûts totaux des projets et études et la part en pourcentage qu'ils représentent. Le nombre d'études de faisabilité et de projets d'investissement autorisés au Programme ESSOR est de 188 pour un montant accordé de 394,7 M\$ et un coût total des projets et études financés de 3,04 milliards de dollars. Les régions ayant le plus grand nombre d'études de faisabilité et de projets d'investissement financés sont : Chaudière-Appalaches (43 projets et études), la Montérégie (31 projets et études) et Montréal (25 projets et études). Les régions recevant la plus grande part d'aide financière accordée sont : Montréal (22,2 %), la Montérégie (16,1 %) et le Bas-Saint-Laurent (10,6 %).

Tableau 4.3

Répartition des études de faisabilité et des projets d'investissement et montants d'aide accordés par région administrative du Québec

Région	Total (Nb)	Études autorisées (Nb)	Projets autorisés (Nb)	Montants accordés (en M\$)	Montants accordés (en %)	Coût total (en M\$)	Coût total (en %)
Chaudière-Appalaches	43	24	19	23,7	6,0 %	113,2	3,7 %
Montérégie	31	3	28	63,4	16,1 %	913,6	30,1 %
Montréal	25	5	20	87,6	22,2 %	945,9	31,1 %
Centre-du-Québec	15	5	10	29,2	7,4 %	155,9	5,1 %
Capitale-Nationale	14	4	10	29,5	7,5 %	186,1	6,1 %
Laurentides	11	5	6	9,3	2,4 %	114,4	3,8 %
Estrie	10	8	2	1,3	0,3 %	9,9	0,3 %
Laval	9	1	8	35,8	9,1 %	198,5	6,5 %
Bas-Saint-Laurent	8	5	3	41,8	10,6 %	190,0	6,3 %
Lanaudière	5	3	2	4,3	1,1 %	54,9	1,8 %
Mauricie	5	3	2	11,6	2,9 %	45,2	1,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	1	2	24,6	6,2 %	31,6	1,0 %
Gasp.-Îles-de-la-Madeleine	3	1	2	13,7	3,5 %	28,2	0,9 %
Abitibi-Témiscamingue	2	0	2	18,6	4,7 %	49,4	1,6 %
Outaouais	2	1	1	0,2	0,1 %	1,0	< 0,1 %
Nord-du-Québec	1	1	0	0,1	< 0,1 %	0,2	< 0,1 %
Côte-Nord	1	1	0	< 0,1	< 0,1 %	< 0,1	< 0,1 %
Total	188	71	117	394,7	100 %	3 038,0	100 %

Sources : Base de données Clientis et d'Investissement Québec au 29 et 3 juillet 2014.

La cible est atteinte puisqu'il y a au moins une étude ou un projet d'investissement dans chacune des régions administratives du Québec.

Commentaires de l'évaluatrice

Les résultats sont jugés satisfaisants.

- L'on constate la présence d'une demande pour le Programme ESSOR pour les deux volets. En effet, 97 demandes d'études de faisabilité et 262 demandes de projets d'investissement ont été déposées (359 demandes au total). 71 études de faisabilité et 117 projets d'investissements ont été autorisés (188 au total). Le coût total moyen d'une étude de faisabilité est de 84 000 \$ et de 25,9 M\$ pour un projet d'investissement.

- Les projets et études financés se trouvent à 86 % dans le secteur manufacturier visé principalement par le programme, et les autres projets et études sont dans les autres secteurs admissibles ou constituent des mandats gouvernementaux.
- Au moins un projet d'investissement ou une étude de faisabilité a été financé dans chacune des régions administratives du Québec. Ce sont les régions de Chaudière-Appalaches, de la Montérégie et de Montréal qui comportent le plus grand nombre d'études et de projets financés. Les régions recevant la plus grande part de l'aide financière sont : Montréal (22,2 %), la Montérégie (16,1 %) et le Bas-Saint-Laurent (10,6 %).

4.2 LA VALEUR AJOUTÉE DU PROGRAMME

LES CIBLES

Il est attendu :

- 75 % de la clientèle perçoivent une valeur ajoutée du Programme ESSOR;
- une complémentarité de l'intervention du programme avec d'autres mesures;
- une valeur ajoutée du programme en comparaison à d'autres approches similaires ailleurs dans le monde;
- une conformité avec les priorités gouvernementales.

LES CONSTATS

- Présence d'une valeur ajoutée pour 84 % des entreprises sondées qui n'auraient pas réalisé en tout ou en partie leur projet ou étude sans le Programme ESSOR.
- Il y a une complémentarité de l'intervention du Programme ESSOR avec d'autres mesures du gouvernement du Québec.
- Une valeur ajoutée du programme en comparaison à d'autres approches similaires ailleurs dans le monde.
- L'objectif du Programme ESSOR est dans les grandes priorités gouvernementales en matière de développement économique.

> Valeur ajoutée du programme

Selon la clientèle d'entreprises du volet 1 (41) et du volet 2 (72) qui ont répondu à ces questions de sondage, le programme a présenté une valeur ajoutée pour la réalisation de leur étude de faisabilité et leur projet d'investissement.

Au graphique 4.4 on constate que :

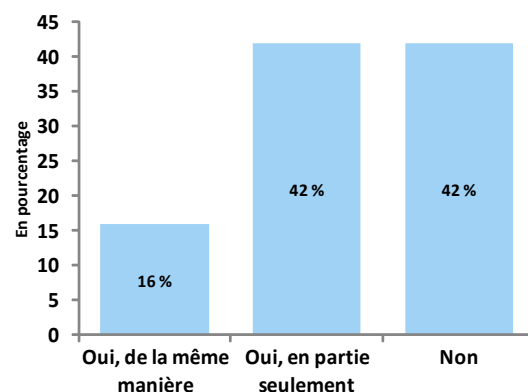
- 84 % de la clientèle estime qu'elle n'aurait pas réalisé son projet ou son étude, en tout ou en partie, en l'absence de l'aide du programme. L'on note que 42 % des clients les auraient réalisés en partie seulement et que 42 % de la clientèle ne les aurait pas réalisés du tout.

Par ailleurs, aucune différence significative n'a été observée entre les deux volets du programme (volet 1 : 85 % et volet 2 : 83 %).

La cible est atteinte, car 84 % de la clientèle estime qu'elle n'aurait pas réalisé son projet ou son étude, en tout ou en partie, en l'absence de l'aide du programme. Cela dépasse les attentes de 75 %.

Graphique 4.4

Réalisation des études et des projets d'investissement en l'absence de l'aide du programme (pourcentage des clients)



Source : Sondage auprès de la clientèle du programme, MEIE, septembre 2014, n = 113 ± 5,7 %.



CHAPITRE 4

LA PERTINENCE DU PROGRAMME



➤ Complémentarité de l'intervention du Programme ESSOR avec d'autres mesures

Le programme est en complémentarité avec les autres programmes gouvernementaux et les sources de financement privé, selon les normes du programme établies. Les normes du programme y mentionnent : « Qu'il soit établi clairement que l'aide financière s'inscrit en complémentarité et non en substitution avec les sources de financement privé et les autres programmes réguliers des gouvernements. De plus, une analyse financière devra établir le caractère essentiel de l'aide accordée au projet pour permettre sa réalisation.¹⁶ » Par ailleurs, dans le guide de gestion du programme, il est stipulé : « ESSOR est complémentaire aux autres sources de financement privées et publiques. Pour le financement public, il s'agit d'utiliser en priorité les possibilités de financement spécifiques des ministères et organismes avant de référer à ESSOR. L'aide financière offerte par ESSOR doit être essentielle à la réalisation du projet.¹⁷ » Les directives sont clairement établies autant dans le cadre normatif que dans le guide de gestion du programme.

En pratique, le volet 1 qui finance les études de faisabilité peut être en concurrence avec certains programmes spécifiques à des régions administratives ou secteur d'activité ou à d'autres ministères. Par exemple, le programme Levier du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (MAPAQ) peut financer des études de faisabilité dans le secteur de l'industrie de la transformation alimentaire¹⁸. D'autres exemples de programme finançant des études de faisabilité au Québec sont : le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie¹⁹, le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence²⁰, le Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté : volet Appui au développement et à la diversification économique²¹ et le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources²². Ils proposent tous le financement d'études de faisabilité avec des modalités différentes spécifiques à certains secteurs, régions ou MRC. Considérant que plusieurs programmes et Fonds sont semblables au Programme ESSOR, plusieurs directions régionales ont indiqué que les projets d'études de faisabilité doivent être validés au préalable afin d'estimer s'il y aurait d'autres façons de financer l'étude que par le Programme ESSOR. Les mesures d'aides financières provenant d'autres ministères, Fonds ou du MEIE sont à utiliser avant de recourir au Programme ESSOR.

Pour le volet 2, il est mentionné dans le guide de gestion du programme : « Une aide financière ESSOR ne peut être combinée à une aide provenant des autres programmes du MDEIE, mais peut, par contre, être combinée à une autre aide financière gouvernementale (Ex : Fonds vert, Formation-Emploi Québec). De plus, pour un projet d'investissement de plus de 5 M\$ de dépenses admissibles, une aide financière ESSOR ne peut pas être combinée à une intervention financière d'Investissement Québec. Pour les projets d'investissement de 5 M\$ ou moins de dépenses admissibles, une aide financière ESSOR doit être complémentaire au financement d'Investissement Québec dans le cadre de ses interventions.²³ »

¹⁶ Cadre normatif du Programme ESSOR.

¹⁷ Guide de gestion du Programme ESSOR.

¹⁸ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Levier.pdf> (Page consultée en août 2014).

¹⁹ <http://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/fonds-de-diversification-economique-du-centre-du-quebec-et-de-la-mauricie/> (Page consultée en août 2014).

²⁰ <http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-dexcellence> (Page consultée en août 2014).

²¹ <http://www.economie.gouv.qc.ca/programme-dappui-au-redressement-et-a-la-retention-dentreprises-strategiques-et-aux-territoires-en-difficulte/> (Page consultée en août 2014).

²² <http://sadcources.com> (Page consultée en août 2014).

²³ Guide de gestion du Programme ESSOR.

➤ CHAPITRE 4

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

Par ailleurs, en terme de complémentarité d'action entre les divers bailleurs de fonds publics, le tableau 5,3 à la page 24 illustre la participation des diverses sources de financement à travers le volet 2 du Programme ESSOR. De plus, plusieurs directions impliquées dans la gestion des projets, ont mentionné que le Programme ESSOR intervient en complémentarité avec l'offre de financement en complétant les montages financiers des projets d'investissement. Le Programme ESSOR agit en complémentarité avec les programmes réguliers d'Investissement Québec, les CLD, Immigrants investisseurs, Emploi-Québec, les programmes réguliers des ministères tels que le MAPAQ et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en complétant le montage financier des projets d'investissement.

De plus, dans le contexte où les gouvernements étrangers interviennent de plus en plus massivement en recourant à une panoplie d'incitatifs (subventions, prêts sans intérêt, contributions remboursables par redevances, etc.) pour attirer des investisseurs étrangers à investir dans leur pays, le Programme ESSOR se veut d'être un outil permettant à l'État de jouer un rôle important pour favoriser la création d'un environnement propice à l'investissement privé et à l'innovation. Le Programme ESSOR permet d'offrir aux entreprises un soutien financier gouvernemental à des conditions avantageuses pour réaliser leur projet d'investissement.

Une complémentarité du Programme ESSOR à l'offre de financement d'Investissement Québec et des autres ministères et organismes du gouvernement du Québec est observée. Cependant, il demeure important que les vérifications soient réalisées à chacun des dossiers d'études de faisabilité et de projets d'investissement pour assurer un financement complémentaire aux autres programmes du gouvernement du Québec.

➤ Comparaison avec d'autres approches similaires ailleurs dans le monde

Pour le volet 1 : *Appui à la concrétisation de projets d'investissement*, des programmes semblables au Canada sont observés. Par l'intermédiaire du Fonds des municipalités canadiennes, le Fonds municipal vert²⁴ finance des études de faisabilité jusqu'à un maximum de 175 000 \$ ou un jusqu'à 50 % des coûts de l'étude. Par ailleurs, l'État de New York offre l'« Economic Development Purposes Fund » qui finance des études de faisabilité par des subventions ou des prêts²⁵. La Bpifrance, en France, offre des subventions pour la réalisation d'études de faisabilité. Elle participe au financement d'étude sous forme de subvention ou sous forme d'avance à taux zéro remboursable en cas de succès²⁶. Le DEG (Deutsche Investitions-und Entwicklungs- gesellschaft mbH) est un programme de financement du ministère allemand de la Coopération et du Développement économique qui offre un financement conjoint avec l'entreprise pour des études de faisabilité pour un maximum de 50 % des coûts de l'étude (jusqu'à maximum 200 000 €)²⁷.

Pour le volet 2 : *Appui aux projets d'investissement*, plusieurs programmes offrent le financement de projets semblables. La Banque de développement du Canada (BDC)²⁸ finance des projets d'investissement similaires au Programme ESSOR. Elle offre le financement d'équipement par une « marge pour équipement de 550 000 \$ » permettant l'achat d'équipement durant 12 mois et un remboursement sur une période de cinq ans, ainsi que le financement d'immobilisation, de modernisation et d'expansion par des prêts pour un remboursement sur 25 ans. En 2013, pour l'achat d'équipement et machines, la BDC a accordé en « marge pour équipement » 398,4 millions de dollars²⁹.

²⁴ <http://www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert/ce-que-nous-financons/etudes.htm>
(Page consultée en août 2014).

²⁵ http://esd.ny.gov/BusinessPrograms/Data/EDPF/2012_EDPFGuidelines.pdf (Page consultée en août 2014).

²⁶ <http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aide-pour-la-faisabilite-de-l-innovation> (Page consultée en août 2014).

²⁷ <https://www.deginvest.de/International-financing/DEG/> (Page consultée en août 2014).

²⁸ http://www.bdc.ca/FR/solutions/financement/Pages/financement_de_lachat_dequipement.aspx
(Page consultée en août 2014).

²⁹ Rapport annuel de la BDC, 2013 : http://www.bdc.ca/FR/Documents/annualreport/BDC_RapportAnnuel_2013.pdf



CHAPITRE 4

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

RAPPORT D'ÉVALUATION
PROGRAMME ESSOR



Par ailleurs, le Programme de développement économique du Québec³⁰ administré par Développement économique Canada (DEC) appuie des projets d'expansion, d'acquisition d'équipement, de construction d'installation par des contributions remboursables et non remboursables pour un maximum de 50 % des coûts admissibles pour les PME dans les secteurs manufacturiers, touristiques ou de services à valeur ajoutée. Le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario finance des projets d'expansion ou d'implantation d'entreprises en finançant jusqu'à 15 % des coûts admissibles sous forme de subventions ou de prêts. Les entreprises doivent fournir au moins 50 % des dépenses admissibles en financement privé³¹. Le programme de développement des entreprises de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) finance en partie des projets d'investissements d'immobilisation, d'équipement, d'agrandissement ou de modernisation. Le financement est accordé en prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 50 % des coûts admissibles³².

Pour poursuivre à l'étranger, dans l'État de New York, l'« Economic Development Purposes Fund » finance l'acquisition d'équipement, d'immobilisation ou de terrains et l'agrandissement ou la modernisation d'entreprise. Il offre des subventions ou des prêts pour un maximum de 20 % des coûts du projet. Par ailleurs, l'entreprise doit apporter au moins 10 % des coûts totaux du projet pour être admissible³³. Au Maine, le « Small Business Administration Loan Program (SBA 504 Loan Program) » finance l'acquisition d'équipement, d'immobilisation, l'agrandissement ou la modernisation d'entreprise par des prêts allant jusqu'à 5 millions de dollars et nécessite un apport d'au moins 10 % du coût total du projet par l'entreprise³⁴. En France, le Bpifrance (Banque Publique d'Investissement) propose le financement des projets de modernisation, de croissance de l'entreprise, d'investissement en équipement ou de la construction ou l'acquisition d'immobilisation par diverses formes de prêts, par des garanties de prêts ou des crédits-bails. Les prêts peuvent aller jusqu'à 5 millions d'euros. Les modalités dépendent du type de financement.

En somme, le Programme ESSOR est relativement semblable à d'autres initiatives au Canada et ailleurs dans le monde. En ce qui concerne le type de projet et le financement accordé, lors de la consultation avec les directions impliquées dans la gestion du programme, la notion de valeur ajoutée du Programme ESSOR pour l'économie québécoise s'est traduite par deux constats généraux. Le Programme ESSOR permet de financer des projets d'investissement qui ont des enjeux particuliers ou qui ne peuvent être financés en totalité par le financement privé. En venant compléter le montage financier, il envoie un signal positif aux investisseurs privés. De plus, le Programme ESSOR vise le secteur manufacturier et les PME permettant aux entreprises québécoises d'assurer une croissance à long terme et donne un incitatif aux grandes entreprises multinationales à venir s'implanter au Québec. Par ailleurs, il y a une bonification au cumul des aides gouvernementales pour les régions éloignées du Québec. Les modalités du Programme ESSOR sont adaptées aux réalités économiques du Québec.

La cible est atteinte puisque le Programme ESSOR est comparable à d'autres approches semblables au Canada et ailleurs dans le monde et les modalités du Programme ESSOR sont adaptées aux réalités économiques du Québec.

³⁰ <http://www.dec-ced.gc.ca/fra/financement/entreprise/productivite/index.html> (Page consultée en août 2014).

³¹ <http://www.ontario.ca/fr/affaires-et-economie/fonds-de-developpement-de-lest-de-lontario> (Page consultée en août 2014).

³² <http://www.acoa-apeca.gc.ca/> (Page consultée en août 2014).

³³ http://esd.ny.gov/BusinessPrograms/Data/EDPF/2012_EDPFGuidelines.pdf (Page consultée en août 2014).

³⁴ <http://www.ceimaine.org/financing/business-financing/small-business-financing/> (Page consultée en août 2014).

CHAPITRE 4

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

➤ Degré de correspondance avec les priorités gouvernementales

L'objectif principal du Programme ESSOR, présenté dans le cadre normatif, est d'appuyer des projets d'investissement au Québec.

Dans le budget 2013-2014, la vision économique du gouvernement est présentée ainsi : « Sur le plan économique, le gouvernement présente la vision qui guidera son action. Cette vision est fondée sur la certitude qu'il faut investir pour assurer notre prospérité. Les investissements privés sont en effet la clé de la croissance future. En augmentant la productivité des travailleurs et en renforçant la compétitivité des entreprises, les investissements privés conduiront à un accroissement du niveau de vie de la population.³⁵ »

Par ailleurs, dans le discours sur le budget de juin dernier, le ministre des Finances énonce : « Cette relance de la croissance économique va s'appuyer essentiellement sur le dynamisme des investissements privés. C'est grâce aux investissements privés que la productivité augmente, que l'innovation est diffusée et que les exportations peuvent progresser. Les investissements privés sont le véritable moteur de la croissance.³⁶ »

Ainsi, il est possible de conclure que les objectifs du Programme ESSOR sont en conformité avec les priorités du gouvernement du Québec. La cible est dépassée, car l'objectif du Programme ESSOR (stimuler l'investissement privé) fait partie des grandes priorités gouvernementales³⁷ en matière de développement économique.

Commentaires de l'évaluatrice

Les résultats sont jugés très satisfaisants.

- Une proportion de 84 % de la clientèle sondée estime qu'elle n'aurait pas réalisé son projet ou son étude, en tout ou en partie, en l'absence de l'aide du programme, ce qui dépasse la cible de 75 %. L'on note que 42 % des clients les auraient réalisés en partie seulement et que 42 % de la clientèle ne les auraient pas réalisés du tout.
- Une complémentarité du Programme ESSOR à l'offre de financement d'Investissement Québec et du gouvernement du Québec est observée. Cependant, il demeure important que les vérifications soient réalisées à chacun des dossiers d'études de faisabilité et de projets d'investissement pour assurer un financement complémentaire aux autres programmes du gouvernement du Québec.
- L'objectif principal du Programme ESSOR (stimuler l'investissement privé) fait partie des grandes priorités gouvernementales en matière de développement économique.
- Le Programme ESSOR est comparable à d'autres approches au Canada et ailleurs dans le monde. Par ailleurs, les modalités du Programme ESSOR sont adaptées aux réalités économiques du Québec. Ce programme permet de financer des études de faisabilité et des projets d'investissement qui ont des enjeux particuliers ou qui ne peuvent être financés en totalité par le privé. Par ailleurs, celui-ci vise le secteur manufacturier et les PME permettant aux entreprises québécoises d'assurer une croissance à long terme et donne un incitatif aux grandes entreprises multinationales à venir s'implanter au Québec. De plus, il y a une bonification au cumul des aides gouvernementaux pour certaines régions du Québec.

³⁵ Budget 2013-2014 du gouvernement du Québec, Finance et Économie, Novembre 2012.

³⁶ Discours sur le budget, Assemblée nationale, Juin 2014.

³⁷ Les politiques économique et industrielle de 2013 avaient aussi comme priorité l'investissement privé. Plusieurs bonifications avaient été prévues.

CHAPITRE 4

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

4.3 L'EFFICIENCE DU MODÈLE D'INTERVENTION

LES CIBLES

Il est attendu :

- un effet de levier du financement du Programme ESSOR égal à au moins quatre;
- un ratio de rendement de la dépense publique égal à au moins un.

LES CONSTATS

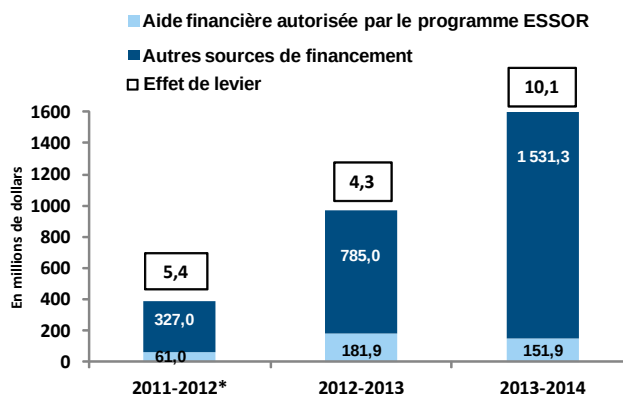
- L'effet de levier total estimé est de 6,7. Il a été en croissance, passant de 5,4 à 10,1.
- Le ratio de la dépense publique est estimé à 3,22.

➤ Effet de levier du financement du Programme ESSOR

L'effet de levier permet de répondre à la question suivante : pour un dollar d'aide financière consentie par le Programme ESSOR, combien de dollars les autres sources de financement ont-elles investis dans les projets? Au graphique 4.5, l'on constate que l'effet de levier a augmenté de 5,4 à 10,1 de 2011-2012 à 2013-2014. L'aide financière accordée par le Programme ESSOR est passée de 61 M\$ à 151,9 M\$, soit une hausse de 149 %. Les autres sources de financement se sont accrues davantage, soit de 368 % (327 M\$ à 1 531 M\$). Ainsi, le coût total des projets d'investissement et études de faisabilité a été de 388 M\$ en 2011-2012, de 967 M\$ en 2012-2013 et de 1 683 M\$ en 2013-2014. Au total, l'effet de levier est de 6,7 (394,8 M\$ en aide financière autorisée et 2 643,3 M\$ en autres sources de financement).

Graphique 4.5

Effet de levier de l'aide financière autorisée par le Programme ESSOR (en M\$)



* Le Programme ESSOR a débuté le 4 octobre 2011.

Sources : Base de données Clientis et d'Investissement Québec au 29 et 3 juillet 2014.

Cependant, le programme a débuté le 4 octobre 2011, ce qui a permis le financement d'études de faisabilité et de projets d'investissement seulement durant la moitié de l'année de 2011. Cela explique, en partie, l'écart entre le coût total des études de faisabilité et des projets d'investissement entre 2011-2012 et 2013-2014. L'effet de levier total du programme est de 6,7. Ainsi, pour chaque dollar de financement autorisé par le Programme ESSOR, 6,7 dollars sont investis par d'autres sources financières.

➤ Ratio de rendement de la dépense publique

Le tableau 4.4 à la page suivante indique le ratio de la dépense publique du Programme ESSOR, du 4 octobre 2011 au 31 mars 2014. L'annexe 3 fournit les explications détaillées de la méthode d'analyse.

- Le ratio de rendement de la dépense publique (RBC) est de 3,22. Cela veut dire que la dépense publique liée au Programme ESSOR est rentable pour la société. En effet, pour chaque million de dollars investis en dépense publique pour les projets et études de faisabilité du Programme ESSOR, 3,22 millions de dollars en flux économiques nouveaux sont générés dans l'économie québécoise.

CHAPITRE 4

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

Tableau 4.4

Ratio de rendement de la dépense publique du Programme ESSOR

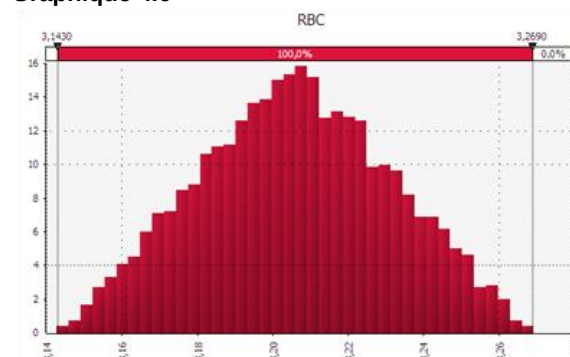
(en millions de dollars; deux années et demie considérées, 4 octobre 2011 au 31 mars 2014)

Bénéfices économiques liés au Programme ESSOR ³⁸		Total (en M\$)
Les bénéfices directs		
— Apports des entreprises dans le coût total des projets d'investissement ESSOR		2 349,9
Les bénéfices indirects³⁹		
— Impacts indirects des projets d'investissement ESSOR sur la profitabilité des entreprises		351,6
Total des bénéfices économiques (en dollars nominaux)		2 701,5
Total des bénéfices (dollars enchaînés de 2010)		2 566,0
Bénéfices économiques totaux actualisés (année de référence 2010)		2 364,5 M\$
Coûts économiques liés au Programme ESSOR ⁴⁰		Total (en M\$)
Le financement accordé par le gouvernement du Québec		
— Impact budgétaire du financement du Programme ESSOR du MEIE et d'Investissement Québec		252,2
— Financement autre qu'ESSOR du MEIE et d'Investissement Québec		19,5
— Apports des autres ministères du gouvernement du Québec		147,7
— Coût d'opportunité lié au financement du gouvernement du Québec (inefficacité de la taxation)		227,0
<i>Sous-total du financement du gouvernement du Québec</i>		<i>646,5</i>
Les autres coûts		
— Apports du gouvernement du Canada		124,3
— Apports des organismes partenaires (CLD, municipalités, etc.)		1,8
— Coût d'opportunité lié aux autres dépenses publiques (inefficacité de la taxation)		68,6
<i>Sous-total des autres coûts</i>		<i>194,7</i>
Total des coûts économiques (en dollars nominaux)		841,2
Total des coûts économiques (en dollars enchaînés de 2010)		798,6
Coûts économiques totaux actualisés (année de référence 2010)		734,9 M\$
Ratio de rendement de la dépense publique		3,22

Sources : Sondage auprès de la clientèle du programme, base de données Clientis et d'Investissement Québec au 29 et 3 juillet 2014.

Par ailleurs, à l'aide de la méthode Monte-Carlo, 10 000 simulations ont été réalisées variant les paramètres incertains de l'analyse tels les impacts indirects des projets d'investissement sur la profitabilité des entreprises d'un scénario conservateur à un scénario optimiste. Le graphique 4.6 présente les résultats obtenus liés à la simulation. Le ratio de la dépense publique pourrait se situer entre 3,14 et 3,27, selon les scénarios.

Graphique 4.6



³⁸ La part des prêts remboursés par les entreprises privées augmente les bénéfices directs, mais ils sont difficiles à évaluer étant donné que nous ne savons pas quand ils seront remboursés en totalité. Il est donc difficile de les estimer précisément. Ainsi, les bénéfices directs sont, en réalité, plus élevés que ceux du tableau 4.4.

³⁹ Les impacts indirects des projets d'investissement ESSOR sur la profitabilité des entreprises sont calculés uniquement sur les données de sondage (44 entreprises). Ils sont probablement plus élevés lorsqu'ils sont calculés sur la population au complet. L'analyse des impacts indirects a été réalisée à l'aide des secteurs SCIAN.

⁴⁰ Les coûts des autres ministères et gouvernements en contributions remboursables ne sont pas calculés en termes d'impacts budgétaires, puisque l'information n'était pas disponible.



CHAPITRE 4

LA PERTINENCE DU PROGRAMME



La cible est dépassée puisque le ratio de la dépense publique de 3,22 est supérieur aux attentes de 1.

Aussi, lors de l'analyse des projets d'investissement, la Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance d'Investissement Québec réalise le calcul des retombées économiques, dont les recettes fiscales, selon les données prévisionnelles fournies par les entreprises. Le modèle repose sur la valeur des projets prévus et de l'accroissement des activités de l'entreprise sur une période de 5 ou 10 ans. Pour plus de détails sur les analyses d'Investissement Québec, voir l'annexe 3 pour des explications détaillées.

Selon les prévisions fournies par les entreprises, la réalisation des investissements devrait générer des recettes fiscales de 47,2 M\$ pour le gouvernement québécois. De plus, la création et la sauvegarde d'emplois, à la suite de la réalisation des projets, devraient engendrer des recettes fiscales directes de l'ordre de 208,8 M\$ sur une période de cinq années d'exploitation. L'augmentation ou la sauvegarde de l'activité économique suite au projet devrait rapporter, quant à elle, des recettes fiscales indirectes de 186,2 M\$ sur la même période.

Le ratio avantages-coût moyen des projets évalués est respectivement de 4,8 et de 9,9 sur une période d'exploitation de cinq ans et de dix ans. Ce ratio correspond aux recettes fiscales que le gouvernement québécois prévoit pouvoir retirer (somme des recettes fiscales liées aux projets, recettes fiscales directes et indirectes liées aux opérations suivant la réalisation du projet) pour chaque dollar de coût engendré (impact budgétaire) par son intervention.

En cumulant les recettes fiscales totales par rapport aux coûts totaux des interventions, nous obtenons un ratio avantages-coût de 1,74 sur une période de cinq ans pour le Programme ESSOR volet 2. Cet écart est dû à quelques dossiers majeurs présentant un ratio avantages-coût individuel plus bas.

Commentaires de l'évaluatrice

Les résultats sont jugés très satisfaisants.

- L'effet de levier total estimé des aides accordées dans le cadre du Programme ESSOR a été de 6,7, de sorte qu'il dépasse la cible établie à 4,0. L'on note une croissance de l'effet de levier pendant la période évaluée, passant de 5,4 à 10,1.
- Le ratio de la dépense publique est estimé à 3,22, ce qui est supérieur aux attentes de 1. Le ratio de dépense publique indique que la dépense publique liée au Programme ESSOR procure à la société québécoise plus d'avantages économiques qu'elle ne lui en coûte.

> CHAPITRE 5

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EST ÉVALUÉE D'APRÈS LES RÉSULTATS CONSTATÉS DANS LES TROIS CRITÈRES SUIVANTS : LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE, L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ESSOR ET L'OBTENTION DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS.

5.1 LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

LES CIBLES

Il est attendu :

- un taux de satisfaction global d'au moins 75 % de la clientèle;
- la présence d'une opinion favorable d'au moins 75 % de la clientèle percevant le programme comme étant utile;
- au moins 75 % des projets sont réalisés ou en voie d'être réalisés dans un délai de trois ans.

LES CONSTATS

- 99 % de la clientèle s'est estimée très satisfaite ou assez satisfaite du programme et des services reçus.
- 97 % de la clientèle perçoit que l'aide du programme a été très utile ou assez utile.
- 91 % des entreprises prévoient terminer leurs projets d'investissement dans les délais prévus.

> Taux de satisfaction des entreprises

Tout d'abord, la clientèle d'entreprises (n = 118) jointe par le sondage s'est estimée très satisfaite ou assez satisfaite du programme et des services reçus dans l'ensemble dans une proportion de 99 %, comme l'on peut le constater au tableau 5.1. Ce sont 57 % des entreprises qui ont été très satisfaites et 42 % qui ont été assez satisfaites.

Tableau 5.1

Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de l'aide et des services reçus (en pourcentage)

Aspects du programme et des services	Volet 1	Volet 2
	Très ou assez satisfaite	Très ou assez satisfaite
Documentation à fournir pour compléter la demande	93 %	96 %
Délais de traitement de la demande	95 %	92 %
Conseils reçus par le personnel	97 %	96 %
Les modalités de l'aide financière (dépenses admissibles, etc.)	98 %	95 %
Les montants d'aide financière obtenue	90 %	89 %
La reddition de comptes exigée (rapports d'étapes, etc.)	98 %	88 %
Programme et services reçus dans l'ensemble	100 %	97 %

Source : Sondage réalisé auprès de la clientèle du Programme ESSOR. Marge d'erreur de $\pm 10,0$ % pour le volet 1 et de $\pm 6,7$ % pour le volet 2.

Lorsque les entreprises ont été interrogées sur les différents aspects du programme et des services, l'on constate, au tableau 5.1, des taux de satisfaction se situant entre 90 % et 100 % pour le volet 1 et 88 % et 97 % pour le volet 2. Les deux aspects générant un peu moins de satisfaction pour le volet 1 sont la documentation à fournir pour compléter la demande et les montants d'aide financière obtenus. Pour le volet 2, ce sont la reddition de comptes exigée et les montants d'aide financière obtenus. La cible est dépassée puisque 99 % de la clientèle s'est estimée très satisfaite ou assez satisfaite du programme et des services reçus. Par ailleurs, tous les aspects du programme et des services sont estimés très satisfaisants ou assez satisfaisants pour plus de 75 % de la clientèle.

> CHAPITRE 5

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

> Utilité du programme selon la clientèle

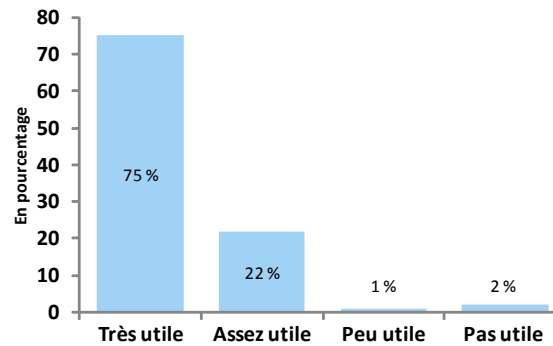
La clientèle d'entreprises (n = 118) jointe par le sondage a estimé très utile ou assez utile l'aide financière accordée par le Programme ESSOR dans une proportion de 97 %, comme on peut le voir au graphique 5.1. Ce sont 75 % des entreprises qui estiment le programme très utile et 22 % assez utile.

On observe au volet 1, que le programme est estimé très utile ou assez utile pour 95 % et au volet 2, pour 99 % des entreprises sondées.

La cible est dépassée, l'utilité perçue de la clientèle à l'égard de l'aide financière est très ou assez utile à 97 %. Cela dépasse fortement la cible de 75 % fixée.

Graphique 5.1

Utilité perçue de la clientèle à l'égard de l'aide financière accordée (en pourcentage)



Source : Sondage auprès de la clientèle du programme, MEIE, septembre 2014, n = 118 ± 5,4 %.

> Projets réalisés ou en voie d'être réalisés en trois ans

La moyenne de délai de réalisation prévue des projets d'investissement est de 2,2 années ou 26 mois, au moment du dépôt du projet, lorsque les projets ayant des conventions de cinq ans ou plus (11 projets) sont exclus. Par ailleurs, il est observé, à l'aide du sondage auprès des entreprises, que 91 % des entreprises sondées prévoient terminer leurs projets d'investissement dans les délais prévus. Les projets qui ont des conventions de cinq ans ou plus (3 % des entreprises) ont été exclus.

De plus, à la suite de la consultation avec les directions impliquées dans le Programme ESSOR au MEIE et à Investissement Québec, une majorité de directions jugent les délais de trois ans convenables. Cependant, la majorité des projets d'investissement ne sont pas terminés au moment de l'évaluation. Les raisons principales mentionnées pouvant limiter la réalisation des projets d'investissement en trois ans sont la conjoncture économique et la situation financière de l'entreprise.

La cible est atteinte puisque 91 % des entreprises sondées prévoient terminer ou ont terminé leur projet dans les délais de trois ans. Cependant, pour observer réellement les délais de réalisation des projets, il faudra attendre qu'ils soient tous terminés.

Commentaires de l'évaluatrice

Les résultats sont jugés très satisfaisants.

- Le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard du Programme ESSOR et des services reçus dans l'ensemble est très élevé, soit de 99 % (100 % pour le volet 1 et 97 % pour le volet 2). Ces résultats sont largement supérieurs aux taux fixés (75 %) pour conclure à des résultats satisfaisants.
- Le programme est jugé utile pour 97 % de la clientèle, soit 95 % des entreprises du volet 1 et 99 % des entreprises du volet 2. Cela dépasse fortement la cible de 75 % fixée.
- Une proportion de 91 % des entreprises sondées prévoient terminer ou ont terminé leur projet dans les délais de trois ans. Cependant, pour observer réellement les délais de réalisation des projets, il faudra attendre que tous les projets d'investissement soient terminés.

> CHAPITRE 5

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

5.2 L'OBTENTION DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

LES CIBLES

Il est attendu :

- un impact positif sur l'investissement privé;
- le financement d'études de faisabilité;
- le financement de projets d'investissement;
- la présence d'améliorations ou d'intégrations de nouvelles technologies.

LES CONSTATS

- Un apport élevé de financement privé de 77,4 % du coût total des projets d'investissement.
- 71 études de faisabilité ont été financées. 76 % des entreprises sondées réalisent le projet d'investissement visé par l'étude.
- 117 projets d'investissement ont été financés. 72 % des entreprises sondées estiment avoir une incitation à faire un nouvel investissement dans l'entreprise.
- 73 % des entreprises sondées ont estimé avoir amélioré ou intégré de nouvelles technologies.

> Impact sur l'investissement privé

Le tableau 5.2 présente les montants de financement privé dans les projets d'investissement du Programme ESSOR. La part moyenne d'investissement privé dans les projets d'investissement est de 77 %. Par ailleurs, lorsque nous incluons les partenaires privés tels que le FSTQ et le FIER, le total augmente à 77,4 %. En tout, 2,3 milliards de dollars proviennent du privé sur un coût total des projets d'investissement de 3 milliards de dollars.

Tableau 5.2

Investissement privé et part des coûts totaux des projets d'investissement du 4 octobre 2011 au 31 mars 2014 (en M\$)

Investissement	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total	Part des coûts totaux (%)
Investissement privé	318,8	678,7	1 349,7	2 347,1 M\$	77,4 %

Source : Base de données d'Investissement Québec au 3 juillet 2014.

En complément d'information, le tableau 5.3 à la page suivante détaille les sources de financement des 117 projets d'investissement et leur part dans le coût total de ces projets (volet 2). La part du Programme ESSOR ainsi que de l'investissement privé (entreprises, institutions financières et partenaires privés) équivaut à 90,4 % du coût total des projets d'investissement (volet 2). Par ailleurs, la moyenne de la part du gouvernement dans les projets d'investissement est de 22,6 %. Pour les mandats gouvernementaux, celle-ci est de 25,1 %, en moyenne.

La cible est dépassée. La part d'investissement privé dans le coût total des projets d'investissement est de 77,4 %. Le Programme ESSOR a un impact positif important sur l'investissement privé.

> CHAPITRE 5

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Tableau 5.3

Source de financement des projets d'investissement soutenus, au 3 juillet 2014

Source de financement	Description	Montant (en \$)	%
Entreprise et financement bancaire	Mise de fonds	1 649 199 113	
	Fonds de roulement	417 974 862	
	Financement privé	269 616 458	
	Sous-total	2 336 790 433 \$	77,1 %
Partenaires privés	FSTQ	9 500 000	
	FIER	750 000	
	Sous-total	10 250 000 \$	0,3 %
Gouvernement fédéral	BDC	15 302 000	
	Crédit d'impôt	1 360 000	
	SADC/CAE	622 000	
	DEC	30 543 617	
	Agence d'efficacité énergétique	1 760 000	
	LFPEC, FAC et autre fédéral	74 739 609	
	Sous-total	124 327 226 \$	4,1 %
Gouvernement du Québec	Crédit d'impôt	130 255 900	
	MAMOT	3 557 000	
	MAPAQ	1 955 000	
	Autres	4 370 000	
	Emploi-Québec	6 112 500	
	Sous-total	146 250 400 \$	4,8 %
Investissement Québec	FDE IQ-MEIE (excluant ESSOR)	19 544 007	0,6 %
	Programme ESSOR	393 119 220	13,0 %
	Sous-Total	412 663 227 \$	13,6 %
Municipal	CLD	690 000	
	Municipalité	1 100 000	
	Sous-total	1 790 000 \$	0,1 %
Total		3 032 071 286 \$	100 %

Source : Base de données d'Investissement Québec au 3 juillet 2014.

> Le dénombrement des études de faisabilité financées

Le volet 1 du Programme ESSOR a financé 71 études de faisabilité entre le 4 octobre 2011 et le 31 mars 2014. Le tableau 5.4 présente la distribution des études de faisabilité par année et par type d'étude. Au cours des années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, 21, 47 et trois études de faisabilité ont été financées par le Programme ESSOR. Selon les informations contenues dans Clientis, 58 % des études de faisabilité financées sont des analyses de procédé, technologie et d'acquisition de propriété intellectuelle. L'on observe une réduction importante du financement des études de faisabilité durant la dernière année. En effet, le volet 1 du programme a été fermé à l'accueil de nouvelles demandes en 2013-2014 étant donné le contexte budgétaire des deux dernières années.

Tableau 5.4

Types d'études de faisabilité financées par le Programme ESSOR du 4 octobre 2011 au 31 mars 2014 (en nombre)

Types d'études de faisabilité	2011-2012	2012-2013	2013-2014	%
Analyse de marché	5	19	2	37 %
Analyse de procédé, technologie et d'acquisition de propriété intellect	14	26	1	58 %
Analyse de sélection de sites et du cadre réglementaire et juridique	2	2	0	6 %
Total	21	47	3	100 %

Source : Base de données Clientis au 29 juillet 2014.

> CHAPITRE 5

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

De plus, un sondage auprès de la clientèle du volet 1 a permis de recueillir certaines informations. Premièrement, 100 % des entreprises ont précisé que les résultats de l'étude de faisabilité les ont éclairées dans la prise de décision. De même, 76 % des entreprises sondées (volet 1) ont réalisé ou réalisent le projet d'investissement visé par l'étude de faisabilité.

On observe qu'uniquement une étude de faisabilité financée par ESSOR a entraîné la réalisation d'un projet d'investissement financé par le volet 2 du Programme ESSOR.

En ce qui concerne les projets d'investissement réalisés, 26 % des projets ont un coût total de 100 k\$ ou moins, 26 % de 101 k\$ à 1 M\$, 26 % de 1 M\$ à 2 M\$ et 22 % un projet de plus de 2 M\$. La moyenne du coût total des projets d'investissement est de 1,5 M\$⁴¹.

Enfin, il a été constaté que plusieurs projets d'investissement demeurent au stade d'analyse ou d'entrevue initiale à Investissement Québec. Ainsi, il serait intéressant de faire la vérification dans quelques années.

Par ailleurs, le tableau 5.5 présente les résultats à la question : *Les résultats de l'étude de faisabilité ont-ils modifié le projet d'investissement à l'étude?* Il se trouve que 70 % des entreprises ont procédé à des ajustements, abandonné ou reporté leur projet.

La cible est dépassée puisqu'il y a eu financement d'études de faisabilité au cours de la période évaluée et 76 % des études de faisabilité financées ont entraîné la réalisation de projets d'investissement.

Tableau 5.5

Ajustements nécessaires à la suite de l'étude de faisabilité (volet 1) du 4 octobre 2011 au 31 mars 2014

En pourcentage	
Oui, des ajustements majeurs ont été nécessaires	15 %
Oui, des ajustements mineurs ont été nécessaires	38 %
Oui, le projet a été abandonné	8 %
Oui, le projet a été reporté	10 %
Non, le projet sera réalisé comme prévu	30 %

Source : Sondage auprès de la clientèle du programme volet 1, MEIE, septembre 2014, n = 40 ± 10,1 %.

> Le dénombrement des projets d'investissement financés

Le volet 2 du Programme ESSOR a financé 117 projets d'investissement entre le 4 octobre 2011 et le 31 mars 2014. Le tableau 5.6 présente la distribution des projets d'investissement par année et par type. Au cours des années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, respectivement 14, 62 et 41 projets d'investissement ont été financés par le Programme ESSOR. L'on constate que 70 % des projets d'investissement sont des expansions ou des modernisations et 16 % des démarrages d'entreprise ou l'implantation de filiales étrangères. De plus, aucun projet d'accroissement de la masse salariale n'a été financé. Toutefois, la première année du Programme ESSOR a débuté le 4 octobre 2011, ce qui a permis le financement de projet uniquement durant la moitié de l'année.

Tableau 5.6

Types de projets d'investissement (117 projets) financés par le Programme ESSOR (volet 2) du 4 octobre 2011 au 31 mars 2014

Type de projets d'investissement	2011-2012	2012-2013	2013-2014	%
Expansion/modernisation	13	42	27	70 %
Démarrage/Filiales étrangères	0	15	4	16 %
Installation pour la R-D	1	1	7	8 %
Accroissement de la masse salariale	0	0	0	0 %
Autres (Transfert d'entreprises, etc.)	0	4	3	6 %
Total	14	62	41	100 %

Source : Base de données d'Investissement Québec au 3 juillet 2014.

⁴¹ Les données excluent l'étude de faisabilité qui a entraîné la réalisation d'un projet d'investissement financé par le volet 2 du Programme ESSOR. Par ailleurs, les données proviennent du sondage volet 1.

➤ CHAPITRE 5

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Par ailleurs, lors du sondage auprès de la clientèle (volet 2), 72 % des entreprises estiment avoir une incitation à faire un nouvel investissement dans leurs entreprises à la suite du projet d'investissement ESSOR.

Selon le tableau 5.7, sur les 117 projets financés par le volet 2 du programme, 94 projets répondent aux normes du programme (projets réguliers) alors que 23 projets ont nécessité une décision du Conseil des ministres parce qu'ils ne répondaient pas à toutes les normes du programme. Ceux-ci correspondent à des mandats gouvernementaux. Les projets réguliers correspondent à 80 % des projets acceptés et se sont vu accorder 47 % des montants (185,6 M\$). Les mandats gouvernementaux correspondent à 20 % des projets acceptés et 53 % des montants accordés (207,4 M\$). Ainsi, plus de la moitié des montants accordés ont été consacrés aux mandats gouvernementaux qui ne répondent pas à toutes les normes du programme et qui doivent être approuvés par le Conseil des ministres. De plus, les six projets ayant reçu les montants d'aide les plus élevés sont des mandats gouvernementaux et représentent 27 % des montants accordés.

Tableau 5.7

117 projets d'investissement financés par le Programme ESSOR (volet 2)

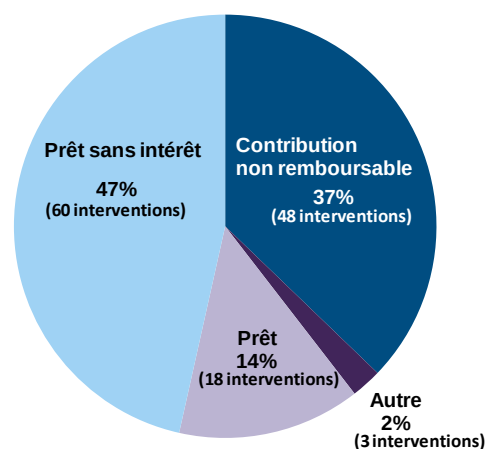
Projets d'investissement (volet 2)	Projets autorisés (Nb et %)		Montants accordés (en M\$ et %)	
Projets d'investissement réguliers	94	80 %	185,6 M\$	47 %
Mandats gouvernementaux	23	20 %	207,4 M\$	53 %
Total	117	100 %	393,1 M\$	100 %

Source : Base de données d'Investissement Québec au 3 juillet 2014.

Le graphique 5.2 présente la répartition des types d'aide financière par intervention. Les interventions ont été choisies ici plutôt que les projets, puisqu'un projet peut recevoir plus d'une forme de financement par le Programme ESSOR. En effet, il y a eu 117 projets financés et 129 interventions financières différentes. Il y a donc 12 projets qui ont reçu plus d'une forme d'aide financière. Le type de financement le plus fréquent est le prêt sans intérêt pour 60 interventions (47 %), ensuite, les contributions non remboursables pour 48 interventions (37 %) et finalement, les prêts réguliers pour 18 interventions (14 %). La catégorie autre pour 3 interventions (2 %) inclut une contribution remboursable par redevances, une contribution remboursable par redevances sans intérêt et un capital-action.

Graphique 5.2

Répartition des types d'aide financière accordés par intervention (129 interventions)



Source : Base de données d'Investissement Québec au 3 juillet 2014.

> CHAPITRE 5

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Le graphique 5.3 présente la répartition des types d'aides financières par montants accordés. La proportion la plus importante d'aides allouées a été sous forme de prêt sans intérêt pour 42 % des montants. Ensuite, les contributions non remboursables représentent 35 % des montants alloués, les prêts 16 % et les autres formes d'aides financières 7 %. De plus, 77 % et 100 % des interventions sous forme de prêt sans intérêt et prêt ont été accordées à des entreprises québécoises et 71 % des contributions non remboursables ont été attribuées à des entreprises étrangères ou leur filiale (105,5 M\$).

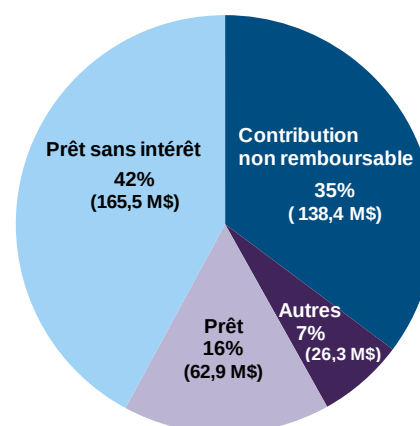
En moyenne, le montant d'aide financière accordé est de 3,0 M\$ et la moyenne d'impact budgétaire est de 2,1 M\$. Le coût total moyen des projets est de 25,9 M\$, le nombre moyen prévu d'emplois créés et sauvegardés est de 52 et 43. La moyenne de montant d'aide accordée en prêt sans intérêt, en contribution non remboursable et en prêt est respectivement de 2,8 M\$, 2,9 M\$ et de 3,5 M\$.

Par ailleurs, le taux d'impact budgétaire moyen des projets d'investissement (volet 2) est de 10,5 % (250,6 M\$ en impacts budgétaires et 2 396,2 M\$ en dépenses admissibles). Aussi, le taux d'impact budgétaire moyen pour les mandats gouvernementaux (23 projets) est de 25,4 % et pour les projets ESSOR réguliers (94 projets) de 7,9 %.

La cible a été atteinte puisqu'il y a eu financement de projets d'investissement au cours de la période évaluée. Par ailleurs, 72 % des entreprises estiment avoir une incitation à faire un nouvel investissement dans leur entreprise.

Graphique 5.3

Répartition des types d'aide financière par montants accordés (393,1 M\$)



Source : Base de données d'Investissement Québec au 3 juillet 2014.

> Améliorations ou intégrations de nouvelles technologies

Une proportion de 73 % des entreprises sondées a amélioré ou intégré de nouvelles technologies en lien avec le projet d'investissement (volet 2). Les entreprises peuvent avoir intégré plus d'un type de technologie. Le tableau 5.8 présente le pourcentage d'entreprises sondées ayant amélioré ou intégré certains types de technologies. L'on constate que 56 % des entreprises sondées ont amélioré ou intégré une nouvelle technologie par l'achat de nouveaux équipements et 35 % par l'intégration ou l'amélioration d'une nouvelle technologie ou d'un nouveau procédé.

La cible est atteinte puisque 73 % des entreprises sondées ont estimé avoir amélioré ou intégré de nouvelles technologies en lien avec le projet d'investissement financé par le Programme ESSOR.

Commentaires de l'évaluatrice

Les résultats sont jugés très satisfaisants.

- La part d'investissement privé dans les projets d'investissement est de 77,4 %. En tout, 2,3 milliards de dollars proviennent du privé sur un coût total des projets d'investissement de 3 milliards de dollars.

Tableau 5.8

Améliorations et intégrations de nouvelles technologies

Type de technologie	(%)
Nouvel équipement	56 %
Nouvelle technologie	35 %
Nouveau procédé	35 %
Nouvelles immobilisations (centre R-D, etc.)	18 %
Autres	5 %

Source : Sondage auprès de la clientèle, MEIE, septembre 2014, n = 62 ± 6,8 %.

- Le volet 1 : *Appui à la concrétisation de projets d'investissement* du Programme ESSOR a financé 71 études de faisabilité durant la période évaluée. 76 % des entreprises sondées (volet 1) ont réalisé ou réalisent le projet d'investissement visé par l'étude de faisabilité.
- Le volet 2 : *Appui aux projets d'investissement* du Programme ESSOR a financé 117 projets d'investissement durant la période évaluée. De plus, 72 % des entreprises sondées ont répondu avoir eu une incitation à faire un nouvel investissement dans leur entreprise à la suite de leur projet financé par ESSOR. Par ailleurs, plus de la moitié des montants accordés (53 %) a été consacrée aux mandats gouvernementaux. La distribution des types de financement est le prêt sans intérêt pour 47 % des interventions (60 interventions), les contributions non remboursables pour 37 % des interventions (48 interventions) et les prêts pour 14 % des interventions (18 interventions). Par ailleurs, 71 % des contributions non remboursables ont été attribuées à des entreprises étrangères ou leur filiale (105,5 M\$).
- Une proportion de 73 % des entreprises sondées a estimé avoir amélioré ou intégré de nouvelles technologies en lien avec le projet d'investissement financé par le Programme ESSOR.

5.3 L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ESSOR

LES CIBLES

Il est attendu :

- l'utilisation de saines pratiques de gestion axée sur les résultats;
- 100 % des projets d'investissement financés sont structurants ou stratégiques.

LES CONSTATS

- Des outils de saines pratiques de gestion axée sur les résultats ont été mis en place.
- 100 % des projets d'investissement analysés possèdent au moins un élément stratégique ou structurant.

➤ Utilisation de saines pratiques de gestion

Les objectifs du programme ont été fixés dès le départ. Le cadre normatif comporte un objectif principal, soit d'appuyer des projets d'investissement au Québec, par des entreprises du Québec ou d'ailleurs, dans une perspective d'accroissement de la compétitivité et de la productivité, de création d'emplois et de développement durable. Il identifie aussi des objectifs spécifiques tels que favoriser l'implantation ou l'expansion d'entreprises, appuyer les efforts de diversification vers des créneaux porteurs et favoriser les nouveaux investissements en recherche et développement.

Par ailleurs, plusieurs outils de gestion ont été élaborés pour faciliter l'application du programme auprès de la clientèle. Le guide de gestion du programme reprend les normes du cadre normatif et en précise les modalités de gestion et d'application du programme. Un guide présentant le processus de traitement des dossiers est également disponible pour le volet 2 du Programme ESSOR.

Plusieurs outils de reddition de comptes sont utilisés dans le cadre du Programme ESSOR. En effet, le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, effectue un suivi de l'enveloppe budgétaire en ce qui concerne les prévisions financières des projets autorisés et ceux en analyse de façon régulière. Aussi, les directeurs de portefeuilles d'Investissement Québec rencontrent les entreprises chaque année afin de recueillir des données sur l'entreprise (chiffre d'affaires, bénéfice net, etc.). Par ailleurs, un suivi des dépenses réelles est réalisé lors des déboursments dans les projets d'investissement financés. Cependant, il n'y a pas de mécanisme prévu pour obtenir de l'information sur les résultats et des retombées économiques, une fois le projet terminé. Le MEIE présente chaque année dans son rapport annuel de gestion un bilan des interventions du Programme ESSOR selon différentes variables (le nombre d'interventions, les montants autorisés, les emplois créés et sauvegardés prévus, le coût total des projets, etc.).

➤ CHAPITRE 5

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

D'autre part, une analyse financière ainsi que l'évaluation des retombées fiscales sont effectuées pour chacun des projets soumis à Investissement Québec. Une analyse du caractère structurant et stratégique du projet d'investissement est effectuée afin de déterminer son apport à l'économie québécoise. Un avis sectoriel ou régional peut être réalisé à la demande d'Investissement Québec pour les projets d'investissement de moins de 5 M\$ apportant une expertise précise sur le secteur ou la région du projet d'investissement. L'avis sectoriel est obligatoire pour les dossiers de plus de 5 M\$. Si le secteur d'activité du projet relève d'un autre ministère que le MEIE, l'avis est produit par le ministère sectoriel concerné.

Par ailleurs, une consultation des directions impliquées dans le Programme ESSOR a été réalisée concernant la gestion du programme. Le Programme ESSOR est géré conjointement par le MEIE et Investissement Québec. Bien que les rôles et responsabilités de chaque entité soient définis dans le guide de gestion du MEIE, on constate qu'il serait utile d'apporter des précisions à ce sujet, ce qui permettrait d'optimiser le transfert d'information, de maximiser l'utilisation de l'expertise du personnel de ces deux entités et d'améliorer le service à la clientèle.

En ce qui a trait au cadre normatif du Programme ESSOR, une consultation des directions concernées dans la gestion du Programme ESSOR au MEIE et à Investissement Québec permet de constater que :

Dans l'ensemble, les directions consultées sont en accord avec les normes et critères du Programme ESSOR. Quelques modifications ont été proposées, soit :

- ✓ de rendre admissibles certains secteurs d'activité tels que les entreprises de services à haute valeur ajoutée, les centres de données offrant des services, le secteur des effets visuels, le secteur des services informatiques, les diverses activités de la chaîne de valeur industrielle (TIC, design, logistique, etc.) et le tourisme.
- ✓ de moduler le taux d'impact budgétaire, par exemple, en fonction des territoires de MRC et de l'indice de développement associé.
- ✓ de revoir les critères reliés à l'admissibilité des projets d'accroissement de la masse salariale concernant les dépenses d'immobilisation. À cet effet, on constate qu'aucun projet de ce type n'a été financé durant la période évaluée.
- ✓ de rendre admissibles certains types de projet ou d'étude tels que les projets de test de marché, les études de spécificité sectorielles ou les usines pilotes.
- ✓ par ailleurs, certains projets ont été refusés en raison des règles de cumul.

La cible est atteinte, l'analyse documentaire a permis de constater la présence d'outils de saines pratiques de gestion pour le Programme ESSOR. Ainsi, les objectifs ont été fixés dès le départ dans le cadre normatif du programme. Plusieurs outils de gestion ont été élaborés pour faciliter l'application du programme auprès de la clientèle de même que des mécanismes de gestion de risque. Cependant, il n'y a pas de mécanisme prévu pour obtenir de l'information sur les résultats des projets d'investissement financés et des retombées économiques, une fois le projet terminé.

➤ Projets structurants et stratégiques

L'établissement du caractère stratégique et structurant est réalisé à Investissement Québec lors du processus d'analyse des dossiers. Le caractère stratégique et structurant est établi à l'aide du modèle interne d'Investissement Québec.

Les consultations avec les directions et l'analyse des données d'Investissement Québec ont permis d'établir que tous les projets d'investissement analysés présentent un aspect structurant ou stratégique.

Cependant, il ressort que les critères servant de référence pour déterminer le caractère stratégique et structurant des projets auraient avantage à être revus et mieux définis.

> CHAPITRE 5

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

La cible est atteinte puisque 100 % des projets analysés possèdent au moins un élément stratégique ou structurant comme mentionné dans le cadre normatif du programme. Cependant, il aurait lieu de définir plus précisément les termes structurants et stratégiques.

Commentaires de l'évaluatrice

Les résultats sont jugés satisfaisants.

- L'analyse documentaire a permis de constater la présence d'outils de saines pratiques de gestion pour le Programme ESSOR. Ainsi, les objectifs ont été fixés dès le départ dans le cadre normatif du programme. Plusieurs outils de gestion ont été élaborés pour faciliter l'application du programme auprès de la clientèle de même que des mécanismes de gestion de risque. Cependant, il n'y a pas de mécanisme prévu pour obtenir de l'information sur les résultats des projets d'investissement financés et des retombées économiques, une fois les projets terminés.
- Par ailleurs, on constate qu'il serait utile d'apporter des précisions sur les rôles et responsabilités afin d'optimiser le transfert d'information, de maximiser l'utilisation de l'expertise du personnel des deux entités et d'améliorer le service à la clientèle.
- Aussi, certains projets ont été refusés en raison des règles de cumul. Il y aurait lieu de réfléchir aux possibilités de réviser les règles de cumul des projets.
- 100 % des projets analysés possèdent au moins un élément stratégique ou structurant comme mentionné dans le cadre normatif du programme. Cependant, il aurait lieu de définir plus précisément les termes structurants et stratégiques.

LES IMPACTS DE L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SONT ÉVALUÉS D'APRÈS LES RÉSULTATS CONSTATÉS DANS LES TROIS CRITÈRES SUIVANTS : LES IMPACTS SUR LES ENTREPRISES, LES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE ET LES RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES.

6.1 LES IMPACTS SUR LES ENTREPRISES

LES CIBLES

Il est attendu :

- une amélioration de la compétitivité des entreprises participantes;
- impact positif sur la productivité du travail pour la majorité des entreprises participantes;
- la présence d'autres retombées positives pour les entreprises participantes.

LES CONSTATS

- Impact positif sur le chiffre d'affaires des entreprises participantes.
- Une proportion de 67 % des entreprises sondées ont précisé avoir observé une hausse de la productivité du travail.
- Présence d'autres retombées positives. Une proportion de 65 % des entreprises sondées ont observé une croissance des parts de marché et 67 % une diversification de la gamme de produits.

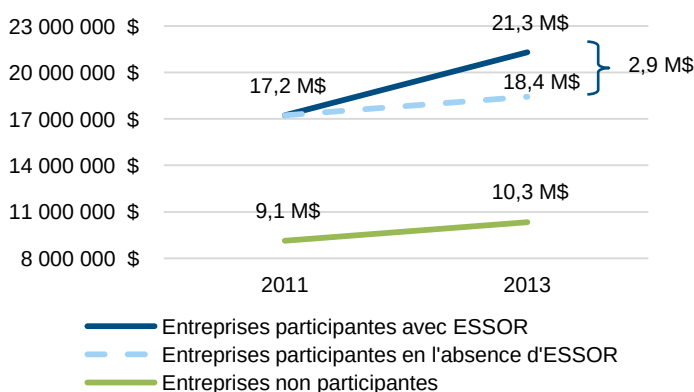
➤ Amélioration de la compétitivité des entreprises participantes

L'amélioration de la compétitivité des entreprises sera estimée, pour cet indicateur, par l'effet net sur l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux projets d'investissement financés par le Programme ESSOR. L'estimation de l'impact net sur l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises participantes a été réalisée à l'aide de la méthode d'appariement par score de propension suivi d'une double différence. Les détails de la méthode sont présentés à l'annexe 4. Les résultats observés sont attribuables à **61 % des entreprises dont le projet a été réalisé au moins à la moitié ou en totalité**. Le graphique 6.1 présente les résultats :

- Effet positif sur l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises participantes attribuable aux projets financés par ESSOR.
- L'impact moyen estimé est de 2,9 M\$ d'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux projets financés par ESSOR pour la période évaluée. Cela est valable uniquement pour 61 % des entreprises ayant réalisé leur projet d'investissement au moins à la moitié ou terminé pour la période évaluée.

Graphique 6.1

Impact des projets financés par le programme ESSOR sur le chiffre d'affaires, mesuré avec la méthode de double différence avec appariement sur le score de propension



Sources : Sondage auprès de la clientèle et base de données d'Investissement Québec, compilation MEIE, oct. 2014.

Autrement dit, grâce aux projets financés par le Programme ESSOR, les entreprises participantes augmentent de 4,5 %, en moyenne par année, leur chiffre d'affaires. Ce résultat est valable pour 61 % des entreprises ayant réalisé leur projet d'investissement au moins à la moitié ou terminé (en moyenne, un impact de 957 k\$ par année).

En effet, selon les données de sondage et la base de données d'Investissement Québec, environ 54 % des entreprises ont réalisé leur projet d'investissement au moins à la moitié ou en totalité. De ce nombre, il a été possible de réaliser l'analyse par score de propension pour 61 %. Ainsi, les résultats de l'analyse peuvent être accordés seulement à ces entreprises. Par ailleurs, selon les entreprises du sondage, à la question : « Veuillez estimer la proportion annuelle de votre chiffre d'affaires attribuable au projet financé par le Programme ESSOR », les entreprises sondées ont répondu, en moyenne, 18 %. Cependant, on ne pourra constater l'ensemble des impacts des projets financés par ESSOR sur les entreprises que lorsque tous les projets seront terminés.

En somme, le Programme ESSOR a un effet positif sur l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises. Cela est observé autant dans les données de sondage que par les résultats de l'analyse d'appariement par score de propension. Par ailleurs, il est possible d'estimer un effet net pour 61 % des entreprises ayant réalisé leur projet d'investissement au moins à la moitié ou terminé. Pour la période évaluée, c'est, en moyenne, 2,9 M\$ d'augmentation du chiffre d'affaires qui sont attribuables aux projets financés par le Programme ESSOR.

> Impact sur la productivité du travail

L'impact sur la productivité du travail a été obtenu grâce au sondage auprès de la clientèle. En effet, 67 % des entreprises sondées ont précisé avoir observé une hausse de la productivité du travail en lien avec le projet d'investissement financé par le Programme ESSOR⁴².

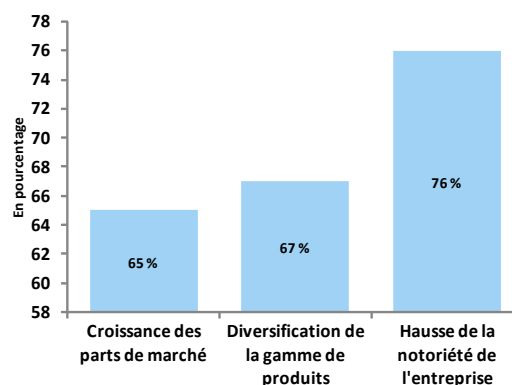
Par ailleurs, il est difficile d'établir l'évolution de la productivité du travail entre l'industrie et les entreprises ayant participé au Programme ESSOR entre 2011 et 2013, puisque plusieurs projets ne sont pas terminés. De plus, nous ne disposons pas de données complémentaires sur la productivité du travail dans les bases de données fournies. Ainsi, lors de la prochaine évaluation, il sera possible de définir plus exactement l'évolution de la productivité du travail.

> Présence d'autres retombées positives pour les entreprises participantes

Le graphique 6.2 présente les impacts auprès des entreprises sondées du volet 2. Ces impacts découlent des projets d'investissement financés par le Programme ESSOR. Une proportion de 65 % des entreprises sondées précise avoir observé une croissance des parts de marché en lien avec le projet d'investissement, 67 % ont observé une diversification de la gamme de produits et 76 % une hausse de la notoriété de l'entreprise.

Graphique 6.2

Impacts sur les entreprises participantes



Source : Sondage auprès de la clientèle, MEIE, septembre 2014, n = 63 ± 6,6 %.

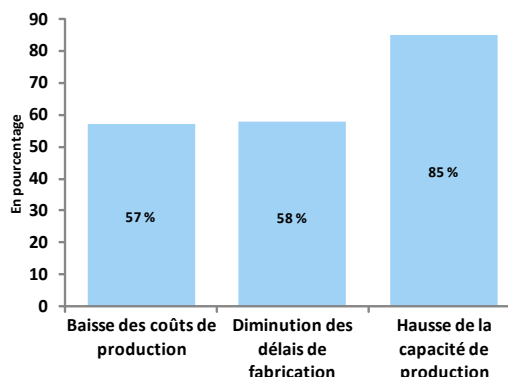
⁴² Sondage auprès de la clientèle, 61 répondants à cette question, marge d'erreur ± 6,9 %.

De la même façon, le tableau 6.3 présente les impacts en matière de production. Ce sont 57 % des entreprises qui ont noté une baisse des coûts de production, 58 % une diminution des délais de fabrication et 85 % une hausse de la capacité de production.

Ainsi, plus de la majorité des entreprises sondées ont observé des impacts positifs liés aux projets d'investissement financés par le Programme ESSOR, améliorant la compétitivité de l'entreprise et son positionnement sur le marché. Cependant, une analyse plus précise sera possible uniquement lorsque tous les projets seront terminés.

Graphique 6.3

Proportions des entreprises ayant bénéficié d'impacts en matière de production



Source : Sondage auprès de la clientèle, MEIE, septembre 2014, n = 62 ± 6,8 %.

Commentaires de l'évaluatrice

Les résultats sont jugés satisfaisants.

- Un impact positif a été estimé sur le chiffre d'affaires des entreprises participantes. Pour la période évaluée, c'est, en moyenne, 2,9 M\$ d'augmentation du chiffre d'affaires qui est attribuables aux projets financés par le Programme ESSOR pour 61 % des entreprises ayant réalisé au moins la moitié ou terminé leur projet.
- 67 % des entreprises sondées ont précisé avoir observé une hausse de la productivité du travail en lien avec le projet financé par le Programme ESSOR.
- 65 % des entreprises sondées précisent avoir observé une croissance des parts de marché en lien avec le projet d'investissement, 67 % ont observé une diversification de la gamme de produits et 76 % une hausse de la notoriété de l'entreprise. Également, 57 % des entreprises ont noté une baisse des coûts de production, 58 % une diminution des délais de fabrication et 85 % une hausse de la capacité de production.

6.2 LES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

LES CIBLES

Il est attendu :

- la création de nouvelles entreprises;
- des emplois créés ou sauvegardés;
- présence de trois cas à succès.

LES CONSTATS

- 19 % des entreprises sondées du volet 1 et 18 % des entreprises au volet 2 étaient en démarrage au moment de la demande du projet ou de l'étude.
- 2 051 emplois créés (56 entreprises) et 4 127 emplois sauvegardés (46 entreprises).
- Trois cas à succès.

> La création de nouvelles entreprises

Pour le volet 1, *Appui à la concrétisation de projets d'investissement* du Programme ESSOR, l'information sur la création d'entreprise n'était pas disponible dans la base de données Clientis. L'information a été recueillie par sondage auprès des entreprises du volet 1. Au moment de la demande de l'aide financière pour l'étude de faisabilité, 19 % des entreprises sondées ont déclaré qu'elles étaient en activité depuis moins de trois ans ou en démarrage.

Pour le volet 2, *Appui aux projets d'investissement*, il est possible d'identifier 20 entreprises (18 %) dont le démarrage ou l'implantation est liée à un projet ESSOR. En 2012-2013, 15 entreprises étaient en démarrage au Québec grâce à un projet ESSOR et cinq en 2013-2014. Par ailleurs, des 20 nouvelles entreprises créées, au moins six entreprises sont des filiales étrangères. Les filiales étrangères se sont essentiellement installées dans la région de Montréal et du Centre-du-Québec. Pour ce qui est des entreprises québécoises qui ont démarré leurs activités (14 entreprises), les régions d'implantation sont : Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale, Laval, Montérégie, Mauricie, Outaouais et Laurentides. Cependant, la définition d'une entreprise en démarrage à Investissement Québec est plus large : « Une organisation en démarrage est une organisation qui a moins de trois ans d'existence ou qui n'a pas atteint le stade de réaliser des ventes significatives par rapport à l'ampleur de ses actifs ou de son seuil de rentabilité. » Ainsi, le rachat d'une entreprise est considéré comme une nouvelle entreprise en ce qui a trait au niveau de risque à Investissement Québec. Ces éléments sont à tenir compte.

Par ailleurs, voici quelques commentaires des entreprises ayant répondu au sondage pour le volet 2 par rapport au démarrage d'entreprise : « *En ayant cette participation d'Investissement Québec, ça a intéressé notre compagnie à investir au Québec. Ça a été très bien reçu par l'équipe exécutive du siège social (États-Unis) de ma compagnie.* », « *Any help you are giving to a start-up company in through the program is a good thing. Because of the program I have a compagny. In the begining no one wanted to finance me because i was a start-up and the ESSOR program was the first to invest in my compagny*⁴³. », « *Je pense que c'est un bon programme. C'est important pour entreprise québécoise. Nous, ça nous a convaincus de nous concentrer au Québec.* », « *C'est un bon incitatif. Je pense que le programme est très intéressant. Dans notre cas, ça a permis d'attirer de l'investissement pour réaliser notre projet au Québec plutôt qu'ailleurs en Amérique du Nord.* »

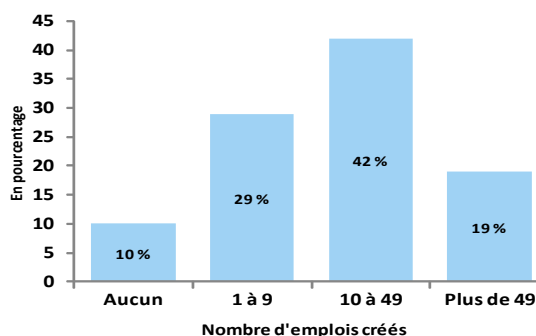
La cible est atteinte puisqu'il y a eu démarrage d'entreprises en lien avec le Programme ESSOR.

➤ Les emplois créés ou sauvegardés

Lors du sondage auprès des entreprises, l'information sur les emplois créés et sauvegardés dans les entreprises a été recueillie. Le nombre total d'emplois créés et sauvegardés selon les entreprises sondées est de 2 051 (56 entreprises) et 4 127 (46 entreprises). En moyenne, les entreprises ont créé 37 emplois et ont sauvegardé 90 emplois. Une proportion de 90 % des entreprises sondées ont répondu que le projet financé par le Programme ESSOR a entraîné la création d'emplois à temps plein dans l'entreprise et 77 % la sauvegarde d'emplois temps plein. Le graphique 6.4 présente la répartition des entreprises selon le nombre d'emplois créés au Québec grâce aux projets ESSOR. 29 % des entreprises sondées estiment avoir créées moins de 10 emplois, 42 % entre 10 et 49 emplois et 19 % 50 emplois et plus.

Graphique 6.4

Répartition des entreprises selon le nombre d'emplois créés au Québec grâce à l'aide du programme (%)



Source : Sondage auprès de la clientèle volet 2, MEIE, septembre 2014, n = 62 ± 6,8 %.

⁴³ Traduction : « Toute l'aide financière donnée à des entreprises en démarrage par votre programme est une bonne chose. Grâce au programme, j'ai une entreprise. Au début, personne ne voulait investir dans mon entreprise puisqu'elle était en démarrage et le Programme ESSOR a été le premier à investir. »

De la même façon, le graphique 6.5 présente les emplois sauvégarés en lien avec les projets ESSOR. En lien avec le projet financé par le Programme ESSOR : 23 % des entreprises sondées estiment n'avoir sauvégaré aucun emploi, 22 % estime avoir sauvégaré moins de 10 emplois, 27 % entre 10 et 49 emplois, 8 % entre 50 et 99 emplois et 20 %, 100 emplois et plus. Par ailleurs, 92 % des entreprises sondées ont défini les emplois créés et sauvégarés comme permanents plutôt que temporaires. Aussi, 48 % des emplois créés et sauvégarés exigent un diplôme ou une expérience de niveau technique ou professionnel, 37 % un secondaire général ou aucun niveau et 15 % un niveau universitaire⁴⁴.

Finalement, le salaire horaire moyen des emplois créés et sauvégarés a été demandé aux entreprises sondées. 19 % des entreprises n'ont pas répondu, ce qui commande une certaine prudence, car les pourcentages réels peuvent être significativement différents. Selon les résultats du sondage, 43 % des emplois créés et sauvégarés offrent un salaire moyen de moins de 20 \$ de l'heure, 24 % entre 20 \$ et 25 \$ de l'heure et 14 % de plus de 25 \$ de l'heure⁴⁵.

Au moment du dépôt du dossier du projet d'investissement (volet 2), l'entreprise doit faire une prévision des emplois créés et sauvégarés en lien avec son projet. Pour la période évaluée, les emplois prévus créés et sauvégarés sont de 6 035 et de 5 073 (117 projets d'investissement).

La cible est atteinte puisqu'il y a eu la création de 2 051 emplois (56 entreprises) et la sauvegarde de 4 127 emplois (46 entreprises), selon les entreprises sondées.

➤ Les cas à succès

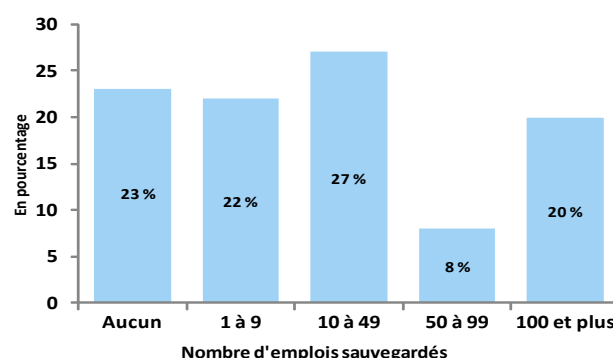
Cette section vise à présenter quelques exemples d'études de faisabilité et de projets d'investissement du Programme ESSOR.

Les trois exemples ci-dessous, qui ont été anonymisés, ont été fournis par la Direction du Fonds du développement économique et des programmes, par les directions régionales et sectorielles du MEIE, ainsi que par la Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance d'Investissement Québec.

Voici un exemple pour le volet 1 du Programme ESSOR. Une société manufacturière spécialisée dans la fabrication de bâtiments préfabriqués et la fabrication de bâtiments délocalisables a réalisé une étude de faisabilité d'un total de 18 k\$ financée, en partie, par le Programme ESSOR. L'étude consistait à réaliser un diagnostic afin de cibler les processus à améliorer et ayant un impact sur les plans d'aménagement et les dimensions d'une nouvelle usine évaluée à 4,6 M\$. L'étude a permis à l'entreprise de bien planifier ses processus de production et a permis de faire des économies importantes en temps et en espace. La construction de la nouvelle usine a permis de tripler la capacité de production de l'entreprise. Par ailleurs, lors du sondage auprès de la clientèle, l'entreprise a répondu avoir observé, en lien avec le projet d'investissement, une diversification de sa gamme de produits, une hausse de la notoriété de l'entreprise, une baisse des coûts de production et des délais de fabrication, une hausse de ses exportations et une hausse de la productivité du travail.

Graphique 6.5

Répartition des entreprises selon le nombre d'emplois sauvégarés au Québec grâce à l'aide du programme (%)



Source : Sondage auprès de la clientèle volet 2, MEIE, septembre 2014, n = 60 ± 7,0 %.

⁴⁴ Marge d'erreur de 6,91 %.

⁴⁵ 19 % de réponse : Ne sais pas/Ne veut pas répondre, marge d'erreur de 6,5 %. Taux élevé de non réponse à cette question.



Par ailleurs, voici deux cas de projets d'investissement qui ont été choisis parce que l'aide financière du Programme ESSOR a fait en sorte que le projet se réalise au Québec.

Une entreprise du secteur de la fabrication de produits chimiques réalise un projet de 18,5 M\$. Le projet d'investissement consiste en l'implantation d'un procédé visant à fabriquer une matière première critique représentant plus de 50 % du coût total des matières premières de l'entreprise. La matière première représente une dépense majeure pour l'entreprise et un problème d'approvisionnement. Ce procédé a permis à l'entreprise de cesser sa dépendance envers le principal et unique fournisseur de cette matière première critique en Amérique du Nord, et qui est également son plus important concurrent. De plus, compte tenu de l'environnement économique difficile du secteur d'activité de l'entreprise, ce projet a été crucial pour assurer la pérennité de l'entreprise. Il était nécessaire pour l'entreprise de réduire les frais d'opération. L'entreprise est une filiale d'entreprise étrangère et elle est en concurrence pour obtenir les fonds de la maison mère. Entre le moment de l'autorisation et l'année suivante, les ventes de l'entreprise ont augmenté de 19 %.

Une filiale étrangère du secteur de la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc réalise deux projets d'investissement, financés par le Programme ESSOR, visant l'augmentation de la capacité de production pour un montant total de 51 M\$. Les projets d'augmentation de capacité de production visent à positionner l'usine québécoise d'un groupe industriel diversifié comme une usine de premier plan au sein d'une division de ce groupe possédant d'autres usines ailleurs dans le monde. La société mère s'est fixé des objectifs de croissance très élevée, son objectif pour l'usine québécoise est de 50 M\$ d'ici 2015. Sans ces expansions, l'usine québécoise aurait atteint sa pleine capacité de production en 2012 et aurait été désavantagée par rapport aux autres usines du groupe et dans l'incapacité de prendre en charge des projets additionnels. Par ailleurs, une évaluation comparative réalisée par la direction de l'entreprise privilégiant un concurrent interne (une autre usine en Amérique du Nord) pour un investissement majeur. Ainsi, les projets d'investissement sont essentiels pour l'entreprise afin de maintenir son aspect concurrentiel avec ses concurrents nord-américains. Entre le moment de l'autorisation du premier projet et les deux années suivantes, les ventes de l'entreprise ont augmenté de 7 %.

Commentaires de l'évaluatrice

Les résultats sont jugés satisfaisants.

- 19 % des entreprises sondées au volet 1 ont décrété qu'au moment de la demande de l'aide financière pour l'étude de faisabilité, elles étaient en activité depuis moins de trois ans ou en démarrage. Par ailleurs, 18 % des entreprises (20) ont démarré leurs activités en lien avec un projet financé par le Programme ESSOR, dont au moins six sont des filiales étrangères.
- Le nombre total d'emplois créés et sauvegardés, selon les entreprises sondées, est de 2 051 (56 entreprises) et 4 127 (46 entreprises). De plus, 90 % des entreprises sondées ont répondu avoir créé des emplois à temps plein dans l'entreprise et 77 % des emplois à temps plein sauvegardés en lien avec le projet d'investissement financé.
- Présence de cas à succès.

6.3 LES RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES

LES CIBLES

- Il est attendu :
- présence d'autres retombées économiques positives pour le Québec;
 - une contribution du Programme ESSOR à la création de richesses au Québec.

LES CONSTATS

- Il y a présence d'autres retombées économiques positives pour le Québec.
- Les richesses nouvelles dans l'économie québécoise attribuables aux études et projets financés par le Programme ESSOR sont estimées à 1 630 M\$.

> Présence d'autres retombées économiques pour le Québec

Le graphique 6.6 présente les autres retombées pour le Québec, selon les entreprises sondées, en matière d'exportation, de clientèle et de nombre de fournisseurs québécois. Ces impacts découlent des projets d'investissement financés par le Programme ESSOR. 64 % des entreprises sondées ont observé une hausse de leurs exportations, 65 % ont perçu une croissance de la clientèle. Par ailleurs, 55 % des entreprises sondées ont augmenté leur nombre de fournisseurs québécois et 63 % ont haussé leur nombre de contrats avec des fournisseurs québécois.

Ainsi, plus de la majorité des entreprises sondées ont observé des impacts positifs et des retombées économiques pour le Québec liés aux projets d'investissement financés par le Programme ESSOR. Toutefois, il faut considérer que la majorité des projets ne sont pas terminés.

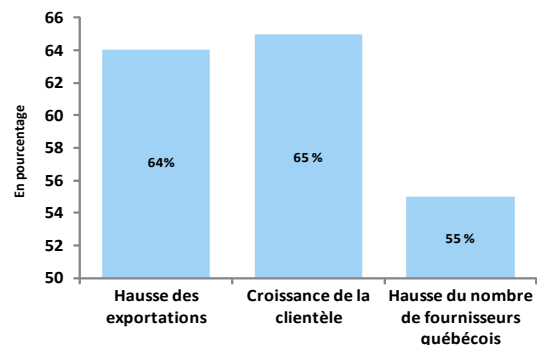
> Richesse nouvellement créée

La création de richesse attribuable au Programme ESSOR est évaluée à l'aide de la valeur actuelle nette (VAN), mesurée par l'analyse du ratio de rendement de la dépense publique du programme réalisée pour le critère 3⁴⁶ dans ce rapport. Les résultats de l'analyse sont présentés dans le tableau 6.1 à la page suivante et les constats sont les suivants :

- Le Programme ESSOR a généré une richesse nouvelle estimée à 1 629,5 M\$ dans l'économie québécoise attribuable aux études de faisabilité et projets d'investissement financés.

Graphique 6.6

Proportion des entreprises ayant observé d'autres impacts positifs pour le Québec (%)



Source : Sondage auprès de la clientèle, MEIE, septembre 2014, n = 62 ± 6,8 %.

⁴⁶ L'annexe 3 fournit les explications détaillées de la méthode d'analyse.

➤ CHAPITRE 6

LES IMPACTS DU PROGRAMME



Tableau 6.1

Création de richesse attribuable au Programme ESSOR

(en millions de dollars; deux années et demie considérées, du 4 octobre 2011 au 31 mars 2014)

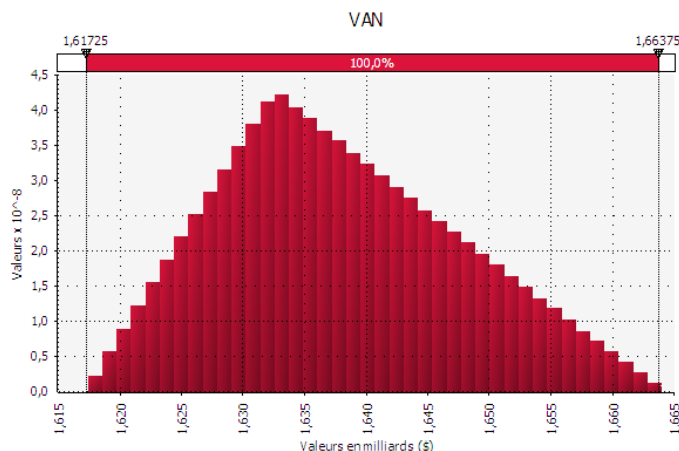
Bénéfices économiques liés au Programme ESSOR	2011-2012*	2012-2013	2013-2014	Total
Les bénéfices directs				
– Apports des entreprises dans le coût des projets et études ESSOR	319,6	680,2	1 350,1	2 349,9
Les bénéfices indirects				
– Impacts indirects des études et projets ESSOR sur la profitabilité des entreprises	52,3	125,8	173,5	351,6
Total des bénéfices économiques (en dollars nominaux)	371,9	806,0	1 523,6	2 701,5
Total des bénéfices (dollars enchaînés de 2010)	361,0	767,6	1 437,4	2 566,0
Bénéfices économiques totaux actualisés (année de référence 2010)	361,0 M\$	724,1 M\$	1 279,3 M\$	2 364,5 M\$
Coûts économiques liés au Programme ESSOR				
Le financement accordé par le gouvernement du Québec				
– Financement versé par le MEIE et Investissement Québec pour le Programme ESSOR	42,2	100,2	109,8	252,2
– Financement autre qu'ESSOR du MEIE et d'Investissement Québec	0,3	17,1	2,2	19,5
– Apports des autres ministères du gouvernement du Québec	0,7	23,5	123,5	147,7
– Coût d'opportunité lié au financement du gouvernement du Québec (inefficacité de la taxation)	22,5	77,4	127,1	227,0
<i>Sous-total du financement du gouvernement du Québec</i>	65,7	218,2	362,6	646,5
Les autres coûts				
– Apports du gouvernement du Canada	6,4	63,2	54,8	124,3
– Apports des organismes partenaires (CLD, municipalités, etc.)	0,1	1,0	0,7	1,8
– Coût d'opportunité lié aux autres dépenses publiques (inefficacité de la taxation)	3,4	35,3	30,0	68,6
<i>Sous-total des autres coûts</i>	9,8	99,4	85,5	194,7
Total des coûts économiques (en dollars nominaux)	75,5	317,7	448,0	841,2
Total des coûts économiques (en dollars enchaînés de 2010)	73,3	302,5	422,7	798,6
Coûts économiques totaux actualisés (année de référence 2010)	73,3 M\$	285,4 M\$	376,2 M\$	734,9 M\$
Valeur actualisée nette	287,7 M\$	438,7 M\$	903,1 M\$	1 629,5 M\$

* Le Programme ESSOR a débuté le 4 octobre 2011.

Sources : Sondage auprès de la clientèle du programme, base de données Clientis et d'Investissement Québec au 29 et 3 juillet 2014.

La méthode Monte-Carlo est appliquée sur la valeur actuelle nette (VAN). À cet égard, les probabilités d'une VAN négative sont de 0 %. Autrement dit, le degré de confiance des résultats positifs de l'analyse est de 100 %. Par ailleurs, en variant les impacts indirects de valeurs conservatrices à des valeurs optimistes 10 000 fois, la VAN est toujours positive et se situe entre 1,61 et 1,66 milliard de dollars. Le graphique 6.7 présente les résultats de la simulation obtenus à l'aide du logiciel @risk.

Graphique 6.7



Commentaires de l'évaluatrice

Les résultats sont jugés très satisfaisants.

- Plus de la majorité des entreprises sondées ont observé des impacts positifs pour le Québec. 64 % des entreprises sondées ont observé une hausse de leurs exportations, 65 % ont perçu une croissance de la clientèle et 55 % des entreprises sondées ont augmenté leur nombre de fournisseurs québécois. Il faut toutefois considérer que la majorité des projets ne sont pas terminés.
- Le Programme ESSOR a généré 1 629,5 M\$ de nouvelles richesses dans l'économie québécoise attribuables aux études et projets financés par le Programme ESSOR.

7.1 LES PRINCIPAUX CONSTATS

Le tableau ci-dessous présente les principaux constats de l'évaluation, ainsi que l'appréciation des résultats.

Légende des résultats : très satisfaisants ✓ satisfaisants ± en partie satisfaisants X insatisfaisants	
L'évaluation de la pertinence	Degrés d'atteinte des résultats
Critère 1 : La demande pour le Programme ESSOR	
1. Présence d'une demande avérée : total de 359 demandes dont 71 études de faisabilité et 117 projets acceptés.	✓
2. 86 % des projets se retrouvent dans le secteur manufacturier principalement visé par le programme et les autres projets et études sont dans les autres secteurs admissibles ou des mandats gouvernementaux.	
3. Des projets ou des études dans toutes les régions du Québec.	
Critère 2 : La valeur ajoutée du Programme ESSOR	
4. Valeur ajoutée du programme pour 84 % de la clientèle qui n'aurait pas réalisé, en tout ou en partie, son étude ou son projet en l'absence de l'aide du programme (42 % ne les auraient pas réalisés du tout).	
5. Complémentarité de l'intervention du Programme ESSOR avec d'autres mesures du gouvernement du Québec.	
6. Une valeur ajoutée du programme en comparaison à d'autres approches similaires ailleurs dans le monde.	
7. L'objectif du Programme ESSOR est dans les grandes priorités gouvernementales en matière de développement économique.	
Critère 3 : L'efficacité du modèle d'intervention	
8. L'effet de levier total pour la période est estimé à 6,7 pour la période évaluée.	
9. Ratio de rendement de la dépense publique estimé de 3,22.	
L'évaluation de l'efficacité du Programme ESSOR	
Critère 4 : La satisfaction de la clientèle	
10. Taux satisfaction du programme et des services reçus dans l'ensemble de 99 % (100 % pour le volet 1 et 97 % pour le volet 2).	
11. 97 % des clients perçoivent le programme comme étant utile.	
12. 91 % des entreprises prévoient terminer leurs projets dans les délais prévus.	
Critère 5 : L'obtention des résultats escomptés	
13. Un apport du privé de 77,4 % du coût total des projets d'investissement (2,3 milliards).	
14. 71 études de faisabilité ont été financées. Une proportion de 76 % des entreprises sondées ont réalisé ou réalisent le projet d'investissement à l'étude.	
15. 117 projets d'investissement ont été financés. Une proportion de 72 % des entreprises sondées estiment avoir une incitation à faire un nouvel investissement dans leur entreprise.	
16. 73 % des entreprises ont amélioré ou intégré une nouvelle technologie.	
Critère 6 : L'administration du Programme ESSOR	
17. Outils en place de saines pratiques de gestion axée sur les résultats.	✓
18. 100 % des projets analysés possèdent, au moins, un élément stratégique ou structurant.	

L'évaluation des impacts du Programme ESSOR

Critère 7 : Les impacts sur les entreprises

19. Impact positif sur le chiffre d'affaires des entreprises participantes.
20. 67 % des entreprises sondées ont précisé avoir observé une hausse de la productivité du travail en lien avec le projet financé par le Programme ESSOR.
21. Présence d'autres retombées positives pour les entreprises participantes.



Critère 8 : Les impacts sur l'économie québécoise.

22. 19 % des entreprises sondées du volet 1 et 18 % des entreprises au volet 2 sont en démarrage au moment de la demande du projet ou de l'étude.
23. Le nombre d'emplois créés et sauvegardés est de 2 051 (56 entreprises) et 4 127 (46 entreprises), selon les entreprises sondées.
24. Illustration de trois cas à succès.



Critère 9 : Les retombées socioéconomiques.

25. Il y a présence d'autres retombées économiques positives pour le Québec pour la majorité des entreprises.
26. Le Programme ESSOR a généré 1 629,5 M\$ de nouvelles richesses dans l'économie québécoise attribuables aux études et projets financés.



7.2 LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MANDAT

1. L'intervention gouvernementale est-elle appropriée?

Les gouvernements étrangers interviennent de plus en plus massivement en recourant à des incitatifs (subventions, prêts sans intérêt, contributions remboursables par redevances, etc.) pour attirer des investisseurs étrangers à investir dans leur pays. Le Programme ESSOR se veut un outil permettant à l'État de jouer un rôle important pour favoriser la création d'un environnement propice à l'investissement privé et à l'innovation. L'intervention gouvernementale est appropriée parce que cela répond à un besoin. Un besoin illustré parce qu'on observe une demande pour le programme, on perçoit une valeur ajoutée et le programme est rentable au point de vue de la société. Les principaux constats sont les suivants :

- Il y a présence de projets ou d'études financés dans toutes les régions du Québec.
- Le programme présente une valeur ajoutée certaine : au moins 84 % de la clientèle n'aurait pas réalisé, en tout ou en partie, son projet ou son étude en l'absence de l'aide du programme.
- L'effet de levier total du programme est estimé à 6,7. Ainsi, pour chaque dollar de financement autorisé par le Programme ESSOR, 6,7 dollars sont investis par d'autres sources financières.
- Le ratio de la dépense publique a été estimé à 3,22 pour le Programme ESSOR. Cela veut dire que pour chaque million de dollars investis en dépenses publiques pour les projets et études de faisabilité du Programme ESSOR, 3,22 millions de dollars sont générés en flux économiques nouveaux dans l'économie québécoise.



2. Dans son application, le Programme ESSOR est-il un succès?

L'application du programme a été un succès. Dans l'ensemble, on observe une satisfaction de la clientèle très élevée, une utilisation de saines pratiques de gestion et les résultats attendus du programme ont tous été atteints ou dépassés. Pour l'efficacité, les principaux constats sont les suivants :

- Les taux de satisfaction sont de 99 % de la clientèle qui se dit très ou assez satisfaite du programme.
- Environ 97 % de la clientèle perçoit le programme comme étant utile.
- 100 % des projets analysés présentent, au moins, un aspect stratégique ou structurant.
- Il y a eu un apport de 2,3 milliards de dollars en financement privé dans les projets d'investissement financés.
- 76 % des entreprises sondées (volet 1) ont réalisé ou réalisent le projet d'investissement visé par l'étude de faisabilité.

3. Les impacts sont-ils probants?

Les impacts du programme sont probants. Plus de la majorité des entreprises sondées ont observé des impacts positifs liés au projet d'investissement financé par le Programme ESSOR. Par ailleurs, les impacts générés par le programme ont été très satisfaisants pour les retombées socioéconomiques et satisfaisants pour l'économie québécoise. Cependant, pour l'ensemble des impacts du programme, il est important de tenir compte que plusieurs projets d'investissement ne sont pas terminés. Ainsi, une analyse plus précise des impacts du Programme ESSOR sera possible uniquement lorsque tous les projets d'investissement seront terminés. Les principaux constats sont les suivants :

- Plusieurs impacts positifs ont été observés pour les entreprises participantes : hausse de la productivité du travail (67 % des entreprises), croissance des parts de marchés (65 % des entreprises), baisse des coûts de production (57 % des entreprises), hausse des exportations (64 % des entreprises) et hausse de la capacité de production (85 % des entreprises).
- Un effet net sur l'augmentation du chiffre d'affaires annuel est estimé à 4,5 %, en moyenne, pouvant être attribué aux projets financés par le Programme ESSOR.
- Le nombre total d'emplois créés et sauvegardés est de 2 051 (56 entreprises) et 4 127 (46 entreprises).
- Le Programme ESSOR a généré une richesse nouvelle estimée à 1 630 M\$ dans l'économie québécoise pour la période évaluée.

➤ Pistes d'amélioration

Bien que les résultats du programme soient satisfaisants, les quelques pistes d'amélioration ci-dessous pourraient être examinées.

- Il a été observé une certaine complémentarité de l'intervention du Programme ESSOR à l'offre de financement d'Investissement Québec et des autres ministères et organismes du gouvernement du Québec. Cependant, il demeure important que les vérifications soient réalisées à chacun des dossiers d'études de faisabilité et de projets d'investissement pour assurer un financement complémentaire à Investissement Québec et aux autres programmes du gouvernement du Québec.
- Par ailleurs, on constate qu'il serait utile d'apporter des précisions sur les rôles et responsabilités afin d'optimiser le transfert d'information, de maximiser l'utilisation de l'expertise du personnel des deux entités et d'améliorer le service à la clientèle.
- Il a été observé qu'il n'y a pas de mécanisme prévu pour obtenir de l'information, une fois le projet terminé, sur les résultats des projets financés et des retombées économiques.

- Aussi, certains projets ont été refusés en raison des règles de cumul. Il y aurait lieu de réfléchir aux possibilités de réviser les règles de cumul des projets d'investissement.
- Bien que 100 % des projets analysés possèdent au moins un élément stratégique ou structurant, il aurait lieu de définir plus précisément les termes structurants et stratégiques.

7.3 SYNTHÈSE DES CONSTATS DU PROGRAMME ESSOR

Les résultats du Programme ESSOR sont jugés satisfaisants. Globalement, les objectifs fixés sont atteints. Le tableau ci-dessous détaille le pointage des résultats, effectué selon la méthode décrite à l'annexe 2. Le Programme ESSOR obtient une note globale de 88 sur 100. Par conséquent, l'appréciation qualitative est « résultats satisfaisants ».

Pointage des résultats sur 100		
Protocole d'évaluation	Pointage final pondéré	
	Scores	Maximums
Pertinence		
Critère 1 : La demande pour le Programme ESSOR	7,77	11,66
Critère 2 : La valeur ajoutée du Programme ESSOR	11,66	11,66
Critère 3 : L'efficacité du modèle d'intervention	11,66	11,66
<i>Sous-total Pertinence (sur 35 pts)</i>	<u>31,09</u>	35,00
Efficacité		
Critère 4 : La satisfaction de la clientèle	10,00	10,00
Critère 5 : L'obtention des résultats escomptés	10,00	10,00
Critère 6 : L'administration du Programme ESSOR	7,83	10,00
<i>Sous-total Efficacité (sur 30 pts)</i>	<u>27,83</u>	30,00
Impacts		
Critère 7 : Les impacts sur les entreprises	7,77	11,66
Critère 8 : Les impacts sur l'économie québécoise	9,71	11,66
Critère 9 : Les retombées socioéconomiques	11,66	11,66
<i>Sous-total Impacts (sur 35 pts)</i>	<u>29,15</u>	35,00
Total sur 100	88,07	100,00



Effet de levier du financement public

L'un des principes actifs d'une aide financière consentie est l'effet de levier qu'elle provoque sur les activités et les projets financés. Dans notre cas, l'effet levier du financement versé au Programme ESSOR par le MEIE et IQ mesure leur capacité à attirer (ou capter) des investissements supplémentaires pour la réalisation de leurs projets, activités ou services. C'est une mesure de l'intérêt des partenaires à participer aux projets et études financés par le Programme ESSOR.

Productivité

La productivité fait référence à la capacité de production d'un intrant ou d'un groupe d'intrants à l'intérieur d'une période de temps donnée. Une mesure de productivité transmet de l'information sur l'efficacité avec laquelle les ressources sont transformées en production. La productivité est mesurée à partir du ratio mettant en relation la production et un ou plusieurs facteurs de production mis en œuvre pour la réaliser.

Dans cette évaluation, la productivité est abordée sous l'angle de la productivité du travail. Elle informe sur l'efficacité avec laquelle les travailleurs transforment leur effort en production. Celle-ci est calculée à partir du ratio entre la production totale et la quantité nécessaire pour la produire.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond à la valeur de la production à laquelle on a déduit le coût des consommations intermédiaires. Elle mesure les richesses nouvelles qui ont été produites au cours d'un cycle de production. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées des agents économiques.

Pour une entreprise, la valeur ajoutée est le chiffre d'affaires moins la consommation intermédiaire. La consommation intermédiaire correspond au coût des matières premières, de l'énergie et des produits semi-finis.

Accroissement masse salariale

Accroissement de la masse salariale versée, cumulée au cours des trois premières années suivant la date de début du projet, sans considérer les dépenses encourues par l'entreprise à titre bénéfices marginaux, que doit verser ou que prévoit verser l'entreprise pour l'ensemble des nouveaux emplois permanents dont la création découle du projet.

Création de richesse

La création de richesse mesure la production nouvelle réalisée dans l'économie. Elle correspond à la valeur actuelle nette (VAN), c'est-à-dire à la somme des flux nets générés par un actif et actualisés au taux de rentabilité réel.



LA MÉTHODE D'APPRÉCIATIONS DES RÉSULTATS

La stratégie d'évaluation utilise les principes de l'analyse multicritère qui porte sur l'identification de critères, de cibles et d'indicateurs, en lien avec les trois aspects d'évaluation à traiter dans le mandat, soit la pertinence, l'efficacité et les impacts du Programme ESSOR. En fait, on retrouve neuf critères mesurés à l'aide de 26 indicateurs. Les critères d'évaluation et les cibles de résultats identifiés dans le présent rapport d'évaluation découlent d'un examen de la documentation administrative relative au programme ainsi que des orientations du Ministère et des politiques gouvernementales dans le domaine. Lorsque l'information disponible ne fournit aucune indication sur les cibles, elles reflètent alors les pratiques habituelles d'évaluation du MEIE.

Dans le but d'apprécier au plus juste la pertinence et la performance du programme, un pointage de zéro à 100 est attribué aux résultats constatés pour l'ensemble des cibles. Ce pointage permet ainsi de qualifier les résultats du Programme ESSOR selon l'une des quatre appréciations précisées au tableau 1. Le score final sur 100 provient de l'addition des points par critère, puis de leur transformation en scores pondérés. Le tableau 2 présente les poids respectifs de chacun des thèmes considérés.

Chaque critère évalué peut comporter une ou plusieurs cibles selon le cas. L'atteinte de la ou des cibles pour chaque critère sera évaluée en fonction des pointages suivants :

- Cibles dépassées = 3 points
- Cibles atteintes = 2 points
- Cibles partiellement atteintes = 1 point
- Cibles non atteintes = 0 point

Tableau 1

Échelle d'appréciation des résultats

Appréciations qualitatives	Intervalles
Résultats très satisfaisants	90 - 100
Résultats satisfaisants	70 - 89
Résultats en partie satisfaisants	50 - 69
Résultats insatisfaisants	0 - 49

Tableau 2

Pondération appliquée aux thèmes évalués

Thèmes	Poids en %
Pertinence du programme	35
Efficacité du programme	30
Impacts du programme	35
Total	100

L'analyse vise à quantifier sur une même base monétaire (le dollar) les bénéfices (ou avantages) économiques procurés par les activités et les projets des créneaux d'excellence et les coûts économiques du soutien gouvernemental versé de 2011 à 2013. Le modèle détaillé d'analyse est présenté ci-dessous :

$$RBC_{t-n,t} = \frac{\sum_{i=0}^n \frac{\text{bénéfices}_{t-i}}{(1+r)^{-i}}}{\sum_{i=0}^n \frac{(1+\delta_{t-i})\text{coûts}_{t-i}}{(1+r)^{-i}}}$$

Les effets induits du financement gouvernemental, comme la création d'emplois, ne sont pas considérés dans cette analyse, et ce, en raison du coût d'opportunité. En effet, si le financement avait été affecté ailleurs que dans le Programme ESSOR, ces effets se seraient également produits.

Les composantes détaillées du modèle d'analyse présenté ci-dessus sont les suivantes :

RBC : pour « ratio-bénéfices-coûts », c'est-à-dire le ratio de rendement de la dépense publique, présenté au critère 3 dans ce rapport. Cet indicateur permet de répondre à la question suivante : pour chaque dollar dépensé par le gouvernement, à combien s'élèvent les bénéfices économiques générés par le Programme ESSOR? Le rendement est jugé bon si le ratio est supérieur à 1.

Bénéfices économiques, qui regroupent :

- **Les bénéfices directs : Les apports des entreprises dans le coût total des projets et études ESSOR** – Ces bénéfices correspondent aux apports des entreprises dans le coût des projets et des études. Pour le volet 1 du programme, les parts des fonds public et privé dans les études de faisabilité n'étaient pas disponibles. L'hypothèse utilisée permettant de calculer les apports privés dans les études de faisabilité est la suivante : il a été supposé que la part maximale du gouvernement a été atteinte dans les études de faisabilité (calculé en fonction des règles de cumul des aides gouvernementales). L'hypothèse a été utilisée afin de rester le plus conservateur possible dans l'analyse. Le cumul tient compte des exceptions aux régions. Pour le volet 2 du programme, la part assumée par le privé était disponible dans la base de données d'Investissement Québec. Le tableau 5.3 à la page 24 décrit la répartition du financement des projets d'investissement.
- **Les impacts indirects des projets d'investissement ESSOR sur la rentabilité des entreprises participantes**. Le gain de rentabilité des entreprises attribuables au programme est calculé à partir des données de sondage et de la marge bénéficiaires des entreprises par secteur d'activité. Dans un premier temps, nous avons considéré les déclarations des entreprises sondées, nettoyées des valeurs aberrantes. Ensuite, la part de valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires (marge bénéficiaire brute) a été obtenue à l'aide de l'outil d'industrie Canada par secteur d'activité. Par ailleurs, à l'aide du sondage nous avons pu obtenir l'évolution du chiffre d'affaires entre 2011 et 2013, qui a été vérifié avec les éléments contenus dans la base de données d'Investissement Québec. Finalement, la part attribuable au programme estimé par les entreprises a été multipliée à la valeur ajoutée des entreprises, établissant ainsi, les bénéfices attribuables au Programme ESSOR par année. Les bénéfices sont uniquement calculés à partir de l'année de commencement du projet d'investissement. Par ailleurs, les résultats obtenus ne correspondent qu'aux entreprises ayant répondu au sondage et ayant démarré leur projet. Les bénéfices indirects sont probablement plus élevés lorsqu'ils incluent toutes les entreprises du volet 2. Cependant, il était impossible d'estimer les données manquantes contenues de la taille de la population.



Coûts économiques, qui regroupent :

- Les impacts budgétaires du financement versés par le gouvernement du Québec pour les études et les projets du Programme ESSOR. Le financement des autres ministères et le financement du MEIE et d'investissement Québec par d'autres programmes.
- Le financement du gouvernement du Canada.
- Les apports des organismes et des municipalités.

Coût d'opportunité : il correspond à l'expression $(1 + \delta)$ dans le modèle. Les investissements publics ne sont possibles que parce qu'il y a des recettes fiscales. Or, le prélèvement de ressources financières par l'impôt est coûteux du point de vue de l'efficacité socioéconomique et ce coût doit être répercuté sur les dépenses que ces ressources permettent de financer. Cela conduit à introduire la mesure du coût d'opportunité des fonds publics sous la forme d'un coefficient multiplicateur appliqué à tout dollar public dépensé. Dans notre cas, ce coefficient correspond à l'inefficacité de la taxation gouvernementale servant à financer le Programme ESSOR (ou toute forme de programme public). Le paramètre d'inefficacité est en moyenne de 0,53 pour la période évaluée, selon les données du ministère des Finances. Ainsi, le coût réel d'une dépense publique de 100 000 \$ est de $100\,000 \$ \times (1 + 0,53) = 153\,000 \$$.

Taux d'actualisation et l'indice implicite des prix du PIB (IIPP) :

Il correspond à l'expression « r » dans le modèle. Le CIRANO suggère d'utiliser un taux d'actualisation de 6 %. L'utilisation du taux réel entraîne la conversion des flux financiers en dollars enchaînés. L'IIPP est utilisé pour éliminer la composante inflationniste des flux financiers. L'IIPP correspond au déflateur utilisé pour convertir la valeur ajoutée nominale des entreprises en valeur réelle.

Limites de l'analyse

- Une analyse de sensibilité réalisée avec la méthode Monte-Carlo et à l'aide du logiciel @RISK a démontré la robustesse des résultats obtenus. Ceux-ci sont fiables avec un degré de confiance de 100 %, si l'on fait varier les bénéfices indirects dans une plage de valeurs s'étendant des plus conservatrices aux moins conservatrices. Toutefois, l'analyse comporte des limites :
 - La période d'évaluation de trois ans signifie que les impacts futurs des projets actuels ne sont pas pris en compte. Toutefois, les impacts économiques de projets antérieurs qui se manifestent pendant la période évaluée sont pris en compte.
 - L'analyse ne prend pas en compte les externalités positives pour la société occasionnées par les études et les projets ESSOR.
 - Les projets d'investissement liés aux études de faisabilité ne sont pas pris en comptes.
 - Les codes SCIAN ne sont pas assez précis dans certains secteurs d'activité.
 - Uniquement les données de sondages ont été utilisées pour estimer les bénéfices indirects rendant par le fait même l'analyse fortement sous-estimée. Il n'est cependant pas possible de les estimer dus à la taille de la population rendant les régressions pour remplacer les données manquantes non robustes.
 - Les prêts remboursés deviennent de l'argent privé provenant des entreprises. Cependant, il est difficile d'estimer exactement le montant remboursé actualisé en fonction du moment du remboursement. Ainsi, il est certain que les bénéfices sont plus élevés. Pour 140 millions de prêts à rembourser, l'inefficacité de la taxation s'élève à 75,6 M\$. Nous devrions ainsi inclure la part restante actualisée dans les bénéfices directs.

Simulation du ratio de rendement de la dépense publique à l'aide de la méthode Monte-Carlo :

La simulation Monte-Carlo estime le ratio de rendement de la dépense publique ou la valeur actuelle nette selon des scénarios optimistes et pessimistes des impacts indirects du Programme ESSOR sur les entreprises bénéficiaires. Ils vont déterminer les valeurs minimales et maximales possibles des impacts indirects. La simulation a fait varier dans l'intervalle défini minimum et maximum, 10 000 fois les éléments incertains de l'analyse, soit les impacts indirects attribuables au programme par les entreprises sondées. La simulation permet d'obtenir un intervalle de distribution possible du ratio de la dépense publique et de la valeur actuelle nette.

Analyses des retombées fiscales estimées à Investissement Québec :

Pour chaque projet d'investissement étudié sous le Programme ESSOR, Investissement Québec estime les recettes fiscales supplémentaires engendrées par le projet et les activités de production qui en découlent. Les recettes fiscales estimées comprennent trois parties distinctes:

- Les recettes fiscales liées à la réalisation du projet (achats des équipements, construction de bâtiment, dépenses en recherche et développement...)
- Les recettes fiscales directes découlant des activités de production (impôts payés par les nouveaux emplois ou les emplois sauvegardés dans l'entreprise)
- Les recettes fiscales indirectes découlant des activités de production (impacts chez les fournisseurs dus à l'augmentation ou au maintien des achats d'intrants)

Les recettes fiscales estimées comprennent les impôts sur les salaires et les traitements, les taxes de vente payées par les entreprises et les taxes spécifiques. Elles ne comprennent pas l'impôt des sociétés, ni les recettes parafiscales, ni les effets induits.

➤ ANNEXE 4

LES ANALYSES ÉCONOMIQUES



Analyse d'impacts

L'objectif est d'évaluer l'impact du Programme ESSOR sur le chiffre d'affaires des entreprises qui ont bénéficié du programme. Pour ce faire, nous disposons de deux groupes d'entreprises :

Un groupe de 61 entreprises participant au Programme ESSOR et ayant réalisé au moins la moitié du projet d'investissement; aux fins de l'analyse, ces entreprises sont désignées par le terme « groupe traité ».

Un groupe de 1 006 entreprises n'ayant jamais participé au Programme ESSOR; ces entreprises sont désignées par le terme « groupe témoin ».

Il s'agit de comparer les évolutions du chiffre d'affaires et de l'emploi des deux groupes d'entreprises, dans le but de considérer les écarts constatés en 2013 comme des estimateurs des impacts du Programme ESSOR. Les données sont extraites des enquêtes réalisées auprès des entreprises pour cette évaluation et des données d'investissement Québec. Cependant, les deux groupes sont possiblement différents du point de vue de leurs caractéristiques individuelles, ce qui implique l'existence probable d'un biais de sélection. La conséquence de ce biais serait de surestimer les impacts attribuables au Programme ESSOR.

Pour éliminer ce biais, il est nécessaire d'effectuer une correction de l'hétérogénéité des deux groupes, à l'aide de la méthode dite « de l'estimateur par appariement sur le score de propension » ou approche par appariement (*matching*). L'application de cette méthode vise à constituer, parmi le groupe traité et le groupe témoin, des sous-groupes d'entreprises similaires du point de vue de leurs caractéristiques individuelles, excepté le fait d'avoir bénéficié du programme. Au final, les écarts entre les deux groupes révèlent les impacts nets réellement attribuables au Programme ESSOR.

ÉTAPE 1 : APPARIEMENT SUR LE SCORE DE PROPENSION

De façon générale, le score de propension désigne la probabilité, pour une observation de caractéristiques données, d'être exposée à un traitement.

Appliqué à notre cas, le score de propension désigne la probabilité, pour une entreprise ayant des caractéristiques individuelles données, de participer au Programme ESSOR. La comparaison des distributions de ce score dans les deux groupes (traité et témoin) fournit un critère de jugement de la comparabilité de ces deux groupes : s'il y a biais de sélection, les scores auront tendance à être élevés pour les entreprises participantes et faibles pour les non participantes. Pour neutraliser ce biais au maximum, des sous-échantillons d'entreprises comparables entre les deux groupes sont élaborés, par appariement sur le score de propension. Concrètement, chaque entreprise participante est appariée à l'entreprise non participante ayant le score le plus proche, à condition que la différence entre les deux scores ne soit pas trop grande (distance maximale entre la paire, inférieure à 0,04). Cet appariement terminé, nous disposons d'un support commun d'entreprises participantes et non participantes dont les caractéristiques individuelles sont identiques, hormis le fait d'avoir participé ou non au Programme ESSOR.

Le tableau A1 à la page suivante indique les résultats de l'appariement. Le support commun est constitué de 37 entreprises participant au Programme ESSOR et de 35 entreprises non participantes. Ces entreprises sont comparables au regard des caractéristiques suivantes (ou variables de contrôle) : le secteur industriel (*SCIAN*), la taille de l'entreprise (*type_entreprise*), la région (*code_région*). Les analyses sont réalisées à l'aide du logiciel Stata.

> ANNEXE 4

LES ANALYSES ÉCONOMIQUES

Tableau A1

Support commun après appariement sur le score de propension

psmatch2:	psmatch2: Common support		
assignment			
Treatment	Off support	On support	Total
Untreated	967	35	1,002
Treated	19	37	56
Total	986	72	1,058

La qualité du score de propension est vérifiée par la propriété d'équilibrage du support commun. Il s'agit du test d'égalité des moyennes dans les deux groupes avant et après appariement. Comme le montre le tableau A2, les différences par variable de contrôle sont significatives entre les entreprises participantes et non participantes avant appariement; ce qui n'est plus le cas après appariement.

Tableau A2

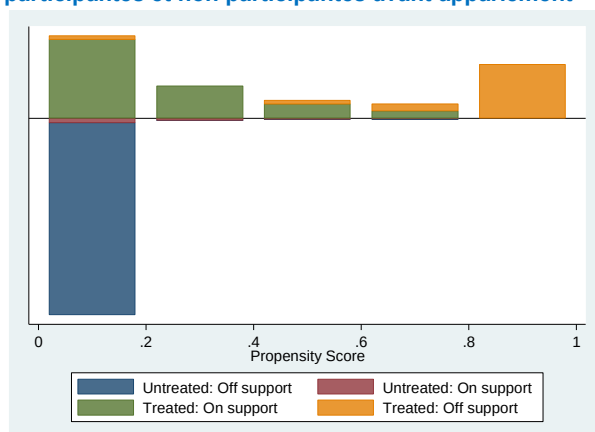
Comparaison de la distribution des variables de contrôle dans les deux sous-populations des entreprises participantes et non participantes avant et après appariement

Variable	Unmatched Matched	Mean		%bias	%reduct bias	t-test	
		Treated	Control			t	p> t
scian	Unmatched	347.75	410.82	-62.9		-4.54	0.000
	Matched	340.08	366.88	-26.7	57.5	-1.07	0.289
emploi2014	Unmatched	147.77	13.818	80.6		17.35	0.000
	Matched	53.189	82.051	-17.4	78.5	-3.28	0.002
code_region	Unmatched	11.268	9.6547	32.1		2.31	0.021
	Matched	12	12.813	-16.2	49.6	-0.62	0.536

Les graphiques A1 et A2 ci-dessous sont une représentation graphique des résultats de l'appariement sur le score de propension présentés dans le tableau A2. Avant l'appariement, nous avons des groupes d'entreprises dont les caractéristiques sont différentes (graphique A1). Après l'appariement, les entreprises des deux groupes sont compatibles en regard de leurs caractéristiques individuelles (graphique A2).

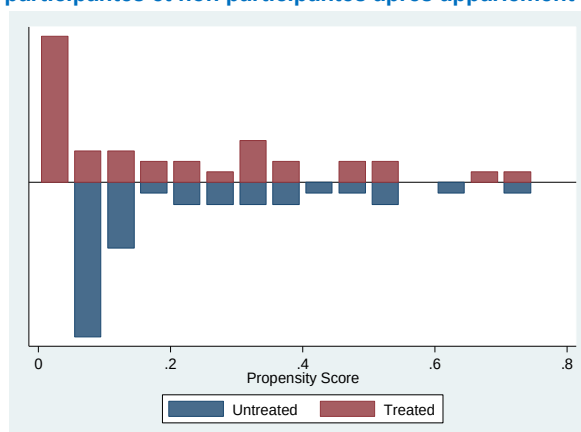
Graphique A1

Distribution du score de propension des entreprises participantes et non participantes avant appariement



Graphique A2

Distribution du score de propension des entreprises participantes et non participantes après appariement



> ANNEXE 4

LES ANALYSES ÉCONOMIQUES

ÉTAPE 2 : LES ANALYSES D'IMPACTS

Les analyses fournissent le chiffre d'affaires moyen par entreprise participant au Programme ESSOR (ATT "Average Treatment effect on the Treated"). Au tableau A3 nous pouvons observer les résultats de l'analyse par score de propension.

Tableau A3

Impact du Programme ESSOR sur le chiffre d'affaires

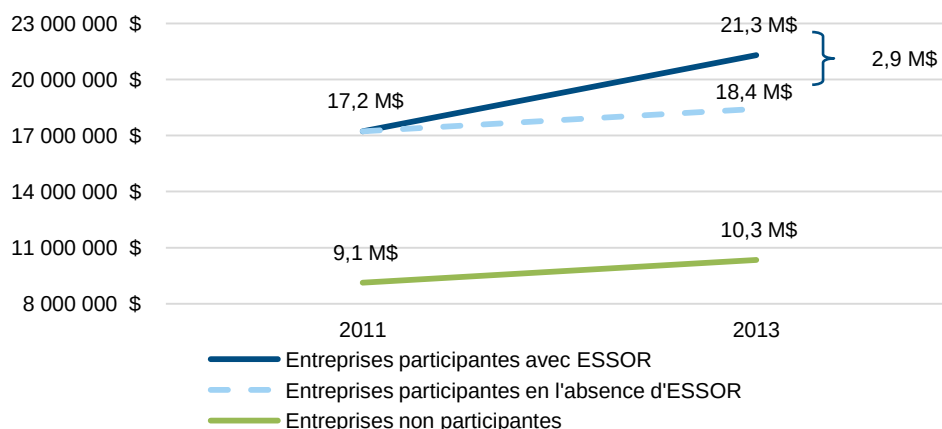
Variable	Sample	Treated	Controls	Difference	S.E.	Tstat
chiffre_aff_2014	Unmatched	43663445.3	2213748.12	41449697.1	1806486.52	22.94
	ATT	21305579.3	10335073.1	10970506.2	5441380.87	2.02

Cependant, les données sur le chiffre d'affaires sont caractérisées par une forte différence entre les entreprises participantes et non participantes et la présence de valeurs extrêmes. En effet, la moyenne de chiffre d'affaires du groupe traité est de 21 M\$ et la moyenne de chiffre d'affaires du groupe contrôle est de 10,3 M\$. Nous avons donc appliqué une correction aux résultats présentés au tableau A4, en utilisant la méthode de la double différence⁴⁷ avec appariement sur le score de propension. De cette façon, nous avons combiné les avantages (prendre en compte les caractéristiques observées et inobservées) offerts par les deux méthodes pour une meilleure estimation de l'impact du Programme ESSOR sur le chiffre d'affaires.

Dans un premier temps, nous avons considéré le support commun constitué de 37 entreprises participantes⁴⁸ obtenu précédemment à partir des scores de propension. À partir des entreprises du support commun, nous avons estimé l'évolution du chiffre d'affaires entre 2011 et 2013 à partir des taux de croissance moyens des sondages auprès des entreprises. Pour les entreprises participantes, l'évolution respective est de 17,2 M\$ à 21,3 M\$. Pour les entreprises non participantes, l'évolution est de 9,1 M\$ à 10,3 M\$. Dans la seconde étape, la méthode de double différence entre les deux évolutions permet de trouver 2,9 M\$, ce qui correspond à notre effet net.

Tableau A4

Estimation avec appariement sur le score de propension de l'effet des projets financés par le Programme ESSOR sur le chiffre d'affaires des entreprises



⁴⁷ La méthode de double différence repose sur l'hypothèse suivante : en l'absence du Programme ESSOR, le taux de croissance du chiffre d'affaires des entreprises participantes et non participantes auraient suivi des évolutions identiques, donc des trajectoires parallèles.

⁴⁸ Cela correspond à 61 % des entreprises participantes ayant réalisé au moins la moitié ou l'entièreté de leur projet.

Publication officielle gouvernementale

Banque de développement du Canada. *Mesurer l'incidence de BDC sur ses clients*, Juillet 2013.

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. *Le Fonds du développement économique : Des interventions structurantes au bénéfice du développement économique du Québec*, Québec, 2011.

Ministère des Finances et de l'Économie. *Budget 2013-2014 du gouvernement du Québec*, Québec, Novembre 2012.

Ministère des Finances. *Budget 2014-2015 du gouvernement du Québec*, Québec, Juin 2014.

Ministère des Finances et de l'Économie. *Politique économique du Québec – Priorité emploi*, Québec, Octobre 2013.

Ministère des Finances et de l'Économie. *Politique industrielle québécoise 2013-2017 Priorité emploi*, Québec, Octobre 2013.

Ministère des Finances et de l'Économie. *Programme ESSOR : Guide d'utilisation de la grille d'évaluation des aspects stratégiques et structurants d'un projet d'investissement*, Québec, 2013.

Institut de la Statistique du Québec, *Portrait statistique du secteur manufacturier au Québec. Édition 2013*, Québec, Juillet 2013.

Site Internet

MEIE : <http://www.economie.gouv.qc.ca/accueil/>

Investissement Québec : <http://www.investquebec.com>

Statistique Canada : <http://www5.statcan.gc.ca>

Industrie Canada : <http://www.ic.gc.ca>

Institut de la Statistique du Québec : <http://www.stat.gouv.qc.ca/>

Sites Internet des gouvernements, ministères et organismes suivants pour obtenir de l'information sur les programmes d'aide aux entreprises : MAPAQ, MAMOT, MERN, DEC, BDC et le gouvernement de l'Ontario.

Autre documentation

Différents documents de gestion ont été consultés, principalement le cadre normatif, le guide de gestion, le processus de traitement des dossiers, les modèles de convention d'aide financière du programme de même que les processus de traitement des demandes de projets et les publications de la DFDEP et d'IQ.

Le rapport d'évaluation du PASI réalisé en 2010 a fait l'objet d'une consultation.